



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

La visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Italie	1
Les funérailles officielles de Monsieur Jean Wolter, Ministre de l'Intérieur, Ministre de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale	6
La nomination de Monsieur Jean Spautz aux fonctions de Ministre de l'Intérieur, Ministre de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale	10
Le Prix Joseph Bech 1980	11
Bilan et perspectives – Interview de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, dans l'Echo de l'Industrie	14
L'économie luxembourgeoise au début des années 80 – Interview de Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes, dans l'Echo de l'Industrie	18
Le Luxembourg n'est pas un paradis fiscal – Interview de Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, dans l'Echo de la Bourse	22
Le Luxembourg dans la presse étrangère	24
Nouvelles diverses	32
Chambre des Députés	34

2/80

Janvier-Février-Mars 1980

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

Bulletin de documentation

Visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Italie du 24 au 26 janvier 1980

Répondant à l'invitation de Son Excellence Monsieur le Président de la République Italienne, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en visite d'Etat à Rome du 24 au 26 janvier 1980.

Leurs Altesses Royales prirent congé des personnalités luxembourgeoises venues les saluer au départ de l'aéroport de Luxembourg à bord d'un avion spécial de Luxair, notamment Monsieur Léon Bollen-dorff, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports et de l'Energie, Monsieur Boy Konen, Ministre de la Fonction Publique, Monsieur Jean Wolter, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Ernest Mühlen et Monsieur Paul Helminger, Secrétaires d'Etat, Monsieur Alex Bonn, Président du Conseil d'Etat, Monsieur Etienne Klein, Président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur Léon Liesch, Procureur Général d'Etat, Madame Colette Flesch, Député-maire de la Ville de Luxembourg, le Colonel Jean Betz, Commandant en chef de l'armée luxembourgeoise, Monsieur Nicolas Koob, Bourgmestre de Niederanven et Monsieur Edouard Jené, Commandant en chef de l'aéroport.

La suite officielle de Leurs Altesses Royales se composait notamment de Son Excellence Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, accompagné de Madame Thorn, Monsieur Guy de Muiser, Maréchal de la Cour, Son Excellence Monsieur Jean Wagner, Ambassadeur du Luxembourg à Rome, Monsieur Jacques Loesch, Chambellan de Son Altesse Royale le Grand-Duc, Mademoiselle Vama Solofrizzo, Secrétaire particulière de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, Monsieur Julien Alex, Chef du Protocole, Monsieur Paul Mertz, Directeur des Affaires politiques, Monsieur André Claude, Premier Conseiller de Gouvernement et Chef du Service Information et Presse, Monsieur Jean-Jacques Kasel, Chef de Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Germain Frantz, Secrétaire particulier de Son Altesse Royale le Grand-Duc, le Lieutenant-Colonel Eugène Meunier, Aide de Camp, Monsieur André

Beissel, Médecin de la Cour, le Major Egide Thein, Aide de Camp, et Monsieur François Hallé, Commissaire de la Cour.

Leurs Altesses Royales passèrent en revue un détachement de l'armée luxembourgeoise qui rendait les honneurs, aux sons du Wilhelmus joué par la Musique militaire, avant de monter à bord de l'avion à destination de Rome.

En entrant dans l'espace aérien italien, l'avion de Leurs Altesses Royales fut escorté par des escadrilles de l'aviation militaire italienne. A l'atterrissage à l'aéroport militaire de Ciampino, le Chef du Protocole diplomatique de la République Italienne, accompagné de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg et le Conseiller Militaire du Président de la République, montèrent dans l'avion, invitant Leurs Altesses Royales et leur suite à prendre place dans les hélicoptères mis à leur disposition pour se rendre au Palais du Quirinal.

Leurs Altesses Royales descendirent de l'hélicoptère et furent accueillies par Son Excellence Monsieur Alessandro Pertini, Président de la République.

Les Souverains luxembourgeois se rendirent au «Studio» où eurent lieu les présentations du Président de la Cour Constitutionnelle et du Ministre des Affaires Etrangères. Les deux Chefs d'Etat se rendirent à la Vetrata, et après l'exécution des hymnes nationaux luxembourgeois et italien, ils passèrent en revue les troupes rendant les honneurs dans la cour d'honneur du Palais du Quirinal.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent présentés aux Corps constitués, tandis que les présentations entre les membres de la suite de Leurs Altesses Royales et les fonctionnaires et officiers de la Présidence et de la Mission italienne eut lieu dans la Galerie des Bustes.

Dans le courant de l'après-midi, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse visita l'Institut Central de Restauration, sous la conduite du Directeur Général des Antiquités et des Beaux-Arts et du Directeur de l'Institut.

En fin d'après-midi eut lieu dans la Salle des Ambassadeurs la présentation des Chefs de Missions Di-

plomatiques à Son Altesse Royale le Grand-Duc, suivie d'un entretien en tête-à-tête de Son Altesse Royale le Grand-Duc avec Monsieur le Président de la République.

L'échange traditionnel de décorations et des cadeaux précéda le dîner officiel qui se tint en début de soirée dans la Salle des Fêtes du Palais du Quirinal.

A la fin du dîner des discours furent prononcés par Son Excellence Monsieur le Président de la République et par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Discours de S. Exc. Monsieur le Président de la République d'Italie

Altesse Royale,

Je souhaite vous adresser ainsi qu'à votre épouse et aux personnalités de votre Suite la bienvenue la plus chaleureuse en Italie, exprimant au nom du pays tout entier et en mon nom personnel la satisfaction la plus profonde pour votre présence parmi nous.

Votre visite fait partie d'une heureuse habitude déjà consolidée, de contacts fréquents et féconds à tous les niveaux, entre l'Italie et le Luxembourg, aussi bien sur un plan bilatéral que dans le cadre des organisations internationales dont les deux pays sont membres.

L'amitié ancienne qui lie nos deux peuples apparaît aujourd'hui renforcée et soutenue par la foi commune dans ces idéaux de liberté et de démocratie qui inspirent l'action de nos deux pays et qui constituent la base la plus importante de leur coopération quotidienne.

Mais il y a entre nous un autre lien profond qui existe depuis longtemps et qui n'a cessé de se renforcer: le lien constitué par plusieurs milliers de citoyens italiens qui vivent et travaillent au Luxembourg. C'est à eux-mêmes que, lors de cette heureuse occasion de rencontre, s'adressent nos sentiments d'affection et de reconnaissance.

Le Luxembourg et l'Italie participent ensemble aux structures de défense de l'alliance atlantique et regardent avec confiance au dépassement de la politique de juxtaposition et au développement du dialogue de détente et de la coopération est-ouest.

Dans ce même esprit les deux pays sont engagés, depuis plus de vingt ans, dans la grande entreprise de la construction d'une Europe unie qui ne doit plus connaître les horreurs de la guerre, de l'oppression et de la misère, tels qu'on les a malheureusement soufferts dans le passé.

A cette entreprise le Luxembourg a donné et continue à donner un apport important. C'est avec plaisir que je rappelle ici le Président Joseph Bech, Européen infatigable, considéré comme un des pères fondateurs de l'Europe à côté d'un autre grand protagoniste, Robert Schuman, qui naquit justement en terre luxembourgeoise.

D'autre part votre pays a créé avec la Belgique et les Pays-Bas, immédiatement après la dernière guerre mondiale, cette union douanière qui porte le nom de Benelux et qui a été une des premières réponses concrètes à l'exigence du dépassement des frontières

nationales en Europe. Après trente ans, cette union, devenue entretemps également un forum de consultation politique, est un exemple valable non seulement pour l'Europe, mais aussi pour le monde entier, d'une nouvelle et plus étroite coopération entre Etats, indispensable pour poursuivre des objectifs communs, tout en respectant les identités nationales.

Les événements internationaux récents qui nous préoccupent tellement, ont confirmé, si besoin en était, que le processus d'unification européenne doit avancer résolument.

Les peuples européens, nos peuples, les travailleurs du continent, les nouvelles générations surtout, ont pris conscience du fait que la démocratie, la justice sociale et l'Europe sont des idées-force convergentes, indissolubles et vitales pour la survie du continent et que la présence active d'une Europe unie est une contribution d'une importance primordiale à l'équilibre international et à la paix sur notre planète.

La paix sur notre planète, Altesse Royale, c'est de cela surtout dont nous devons nous préoccuper, car, jamais comme aujourd'hui, elle ne s'est montrée aussi fragile.

La situation internationale est sérieusement troublée par une exaspération incontrôlée qui, en déclenchant des actions irréversibles, pourrait dépasser les frontières de la région où elle a éclaté pour emporter l'humanité toute entière. Elle est troublée par la convoitise de domination contre l'indépendance d'un peuple, action criminelle que nous condamnons avec indignation et fermeté au nom du droit et de l'indépendance des peuples, au nom de la civilisation contre la barbarie moderne. Et nous la condamnons au nom de la paix dans le monde.

C'est la paix que nous voulons défendre, à tout prix, dans le souvenir du sang, des larmes, des ruines causées par la dernière guerre mondiale, qui seraient peu de chose, face à la ruine planétaire sans espoir de renaissance, causée par une guerre nucléaire.

Défendre la paix aujourd'hui signifie défendre la survie même de l'humanité.

Que toute nation civilisée, quelles que soient les dimensions de sa population ou de son territoire, lève cette protestation et lance cet appel. Ce qui importe c'est la valeur et le contenu de la protestation. D'ailleurs ce sont toujours des hommes isolés qui ont répandu l'âme et l'esprit de millions d'êtres humains. Ce sont toujours des minorités qui ont créé des mouvements, ayant révolutionné des nations, des continents et le monde entier.

C'est avec ces sentiments et ces souhaits que je lève le verre à la prospérité toujours croissante du Grand-Duché de Luxembourg, à l'amitié entre nos deux peuples, à votre bonheur personnel ainsi qu'au bonheur de votre épouse et de toutes les personnes ici présentes.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Signor Presidente,

La ringrazio per la Sua calorosa accoglienza e per le parole che ci ha rivolto. Venendo da Lei assumono tutto il loro valore ed il loro vero significato.

En effet, nous saluons en votre personne l'éminent Chef d'Etat en qui le peuple italien unanime se reconnaît. Pendant toute votre vie, vous avez donné l'exemple des plus hautes vertus civiques. Votre amour passionné de la justice et de la liberté vous ont fait affronter sans fléchir les amertumes de l'exil et les affres des geôles fascistes, avant de vous consacrer, la paix revenue, à la reconstruction morale et matérielle de votre patrie. Vos sacrifices, votre dévouement constant à la cause publique, la hauteur de vos idéaux vous ont prédestiné à vos fonctions à la tête de ce grand et beau pays, auquel vous avez donné et vous continuez à donner le meilleur de vous-même.

C'est avec grande joie que la Grande-Duchesse et moi ainsi que les personnalités qui nous accompagnent, avons donné suite à votre courtoise invitation. Après la visite du Président Leone à Luxembourg, notre séjour officiel en Italie nous offre une nouvelle occasion de confirmer de façon solennelle et, si possible, de renforcer encore, les liens étroits et amicaux qui unissent nos pays.

Ils puisent leur origine dans les quatre siècles de romanisation qui ont suivi le rattachement de nos régions à l'Empire romain sous Jules César. L'âme, les institutions et la culture de notre peuple en sont restées profondément marquées.

Au Moyen Age, c'est une des plus belles figures de notre histoire qu'il faut mentionner: Henri VII de Luxembourg, qui a été immortalisé par Dante dans la *Divina Comedia*. Couronné Empereur en 1312 à Saint Jean du Latran, il repose dans la Cathédrale de Pise. Son rêve politique — la reconstitution d'un empire aux dimensions européennes — paraît étonnamment moderne, même s'il était prématuré de plusieurs siècles.

Depuis la fin du dernier siècle, le développement économique du Grand-Duché et plus particulièrement l'essor de notre sidérurgie ont attiré chez nous de nombreux travailleurs italiens. Aujourd'hui plus de dix pour cent des habitants de notre pays sont de nationalité ou d'origine italienne. Leur apport à notre économie a été et reste considérable. En même temps, ils ont contribué à l'enrichissement de notre héritage culturel. Par leurs qualités humaines et leur ardeur au travail, ils ont su conquérir l'estime et la sympathie de tous les Luxembourgeois. Nombreux sont ceux qui se sont fixés définitivement chez nous avec leurs familles après s'être créé une situation matérielle solide. Devenus des Luxembourgeois à part entière, il est naturel qu'ils restent attachés à leur patrie d'origine. Ils créent ainsi des fondements humains et concrets sur lesquels repose, en premier lieu, l'amitié entre nos peuples.

Sur le plan économique, nos échanges, déjà fructueux, sont certainement susceptibles de développement et d'intensification. L'accord aérien italo-luxembourgeois qui sera signé demain, doit servir à ces fins. Je voudrais relever aussi la contribution appréciable que l'Italie fournit aux activités économiques et financières du Luxembourg par l'apport de ses entreprises et de ses banques.

Partageant un même héritage historique et culturel, l'Italie et le Luxembourg ont en commun une même conception de l'homme, de la société et du monde.

Cette communauté de vues et d'aspirations se manifeste notamment en matière de relations internationales où l'Italie et le Luxembourg font partie des mêmes alliances et des mêmes organisations.

Si les responsabilités, les influences et les moyens d'action de l'Italie sont forcément plus importants que ceux d'un petit pays comme le nôtre, les buts poursuivis par nos deux Etats sont largement identiques. Dans un monde de plus en plus tourmenté, l'Italie et le Luxembourg considèrent depuis trente ans leur appartenance à l'Alliance Atlantique — dont nos efforts pour la détente sont le corollaire nécessaire — et l'unification européenne comme les deux piliers fondamentaux de leurs politiques étrangères.

Pour le Grand-Duché comme pour l'Italie, l'Alliance Atlantique est la garante irremplaçable de notre sécurité commune. En décembre, le Conseil Atlantique a pris d'importantes décisions visant à sauvegarder l'équilibre en armes nucléaires en Europe. Dans ce contexte, je tiens à rendre hommage à l'attitude courageuse et sage du Gouvernement italien, une attitude qui, nous en sommes convaincus, ne pourra que contribuer à créer des conditions plus favorables à des négociations pour la réduction équilibrée et contrôlée des armements et pour la détente.

A l'heure actuelle, les atteintes graves aux principes fondamentaux devant régir les relations internationales, comme en Iran et en Afghanistan, mettent encore davantage en lumière l'importance que revêt la solidarité des membres de l'Alliance Atlantique.

L'autre grand objectif commun est la construction européenne. L'Italie et le Luxembourg, ouvriers de la première heure, poursuivent côte à côte la réalisation de ce vaste et difficile dessein. La vocation européenne du Luxembourg découle directement de son histoire et des impératifs de sa situation géographique et de ses structures économiques. Cette vocation naturelle à laquelle pour nous il n'y a pas d'alternative, est attestée entre autres par le fait que, depuis plus d'un quart de siècle, notre capitale est un des sièges des institutions communautaires. De son côté, l'Italie a toujours confirmé l'importance primordiale qu'elle attache à l'unification de l'Europe. La participation massive aux élections pour le Parlement Européen, en juin dernier, témoigne, à son tour, des convictions européennes profondément enracinées du peuple italien tout entier. D'autre part, sa position géographique et ses liens historiques confèrent à l'Italie un rôle spécial dans le cadre des relations de la Communauté avec les pays de la Méditerranée, de l'Afrique et du Moyen Orient.

L'expérience, et surtout l'expérience récente nous enseigne que la construction européenne ne se fera que si les gouvernements intéressés la considèrent comme une œuvre de solidarité entre pays égaux qui doit s'accomplir dans le respect des règles communautaires et dans le but déterminé du renforcement progressif de notre communauté.

Monsieur le Président, je terminerai en soulignant combien nous tient à cœur le destin de l'Italie, alliée et partenaire indispensable, et combien nous avons d'estime pour son peuple généreux et sensible. C'est dans cet esprit que nous formons des vœux chaleureux pour l'avenir de votre pays dans une Europe que nous voulons plus unie, et dans un monde que nous souhaitons tous plus pacifique.

Signore, Signori,

Leviami i nostri bicchieri in onore di Sua Eccellenza, il Presidente della Repubblica Italiana, con l'augurio fervido di felicità e prosperità per il popolo italiano.

En début de matinée du second jour de la visite d'Etat, Son Altesse Royale le Grand-Duc, accompagné de Monsieur le Ministre de la Défense Italienne et de sa suite se rendit à l'Autel de la Patrie pour y être accueilli par les autorités militaires. Après que les honneurs militaires eurent été rendus, Son Altesse Royale le Grand-Duc déposa une gerbe sur le Tombeau du Soldat inconnu. Cette émouvante cérémonie fut suivie de la présentation des officiers et sous-officiers de la garnison.

Son Altesse Royale la Grande-Duchesse se rendit de son côté au Centre de Transfusion de la Croix Rouge Italienne où elle fut accueillie par le Président qui lui donna les explications sur le fonctionnement du Centre.

La matinée de Son Altesse Royale le Grand-Duc se poursuivit par un entretien avec Son Excellence Monsieur le Président Alessandro Pertini, en présence du Ministre italien et du Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères.

Leurs Altesses Royales visitèrent ensuite ensemble le Musée Etrusque, sous la conduite de Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat aux Biens Culturels.

Cette visite fut suivie d'un déjeuner offert au Palazzo Chigi en l'honneur des Souverains luxembourgeois par Monsieur Darida, Ministre chargé des rapports du Conseil des Ministres avec le Parlement italien.

Au cours de l'après-midi, Leurs Altesses Royales furent reçues officiellement par Monsieur le Maire de Rome au Capitole. Après une visite de la salle Jules César et de la salle des gardes, des discours furent prononcés par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par Monsieur Petroselli, Maire de la Ville de Rome. Nous reproduisons ci-dessous le texte du discours prononcé à cette occasion par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc au Capitole

Signor Sindaco,

La ringrazio sinceramente delle Sue gentili parole. Apprezzo profondamente l'onore di essere ricevuto insieme alla Granduchessa qui al Campidoglio dalla Municipalità di Roma.

Notre émerveillement devant les splendeurs qui nous entourent va de pair avec notre émotion de nous trouver en ce haut lieu de l'histoire de l'humanité. Le berceau de Rome est le point de départ de la civilisation latine.

Pour nous Luxembourgeois, Rome est d'abord le symbole de la grandeur et de la puissance. C'est ici l'origine de notre droit et de nos institutions politiques. C'est de la Rome antique et chrétienne que nous viennent les idées et les valeurs qui, à travers deux mille ans, n'ont cessé d'influencer directement ou indirectement nos façons de penser, de croire et de sentir. Carducci l'a admirablement exprimé dans sa langue sonore: « E tutto che al Mondo è civile, grande, augusto, egli è romano ancora ».

Mais Rome n'est pas seulement une reminiscence historique. C'est une réalité vivante, une métropole moderne et fascinante. C'est encore la capitale de l'Italie, ce pays ami auquel nous unissent tant de liens spirituels, humains, culturels, politiques et économiques.

Rome est enfin la ville extraordinairement riche d'esprit et de beauté qui attire chaque année des milliers de Luxembourgeois, pèlerins, savants, touristes, amateurs d'art et admirateurs de l'antiquité.

Dans le cœur des Européens que nous sommes, le nom de Rome éveille aussi une espérance.

Quand, en 1957, les six gouvernements des pays fondateurs des Communautés ont choisi la capitale italienne, et plus précisément le Capitole, pour y signer les traités de Rome, ils ont voulu marquer la continuité entre le passé et le futur de notre continent, et l'espoir dans un avenir de l'Europe qui soit digne de son rôle historique.

Signor Sindaco,

Facchio i miei fervidi auguri per l'avvenire della vostra magnifica città, così grande eppure così umana, così antiqua e così giovane, et ad suo popolo generoso e simpatico.

Dans le courant de l'après-midi, Son Excellence Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement luxembourgeois et Ministre des Affaires Etrangères, avait donné une conférence de presse avant d'avoir des entretiens avec Monsieur le Ministre de l'Economie italienne et son homologue italien Son Excellence Monsieur Ruffini.

Dans la soirée, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, entourées de Leurs Altesses Royales les Princes et Princesses de Luxembourg, venus les rejoindre en Italie, offrirent une brillante réception au Grand Hôtel en l'honneur de Son Excellence Monsieur le Président de la République Italienne.

Dans la matinée de la troisième journée de la visite d'Etat eut lieu la cérémonie d'adieu dans la cour d'honneur du Palais du Quirinal, au cours de laquelle Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse prirent congé de Son Excellence Monsieur Alessandro Pertini, Président de la République Ita-

lienne. Son Altesse Royale le Grand-Duc et le Président de la République Italienne, accompagnés de l'aide de camp du Grand-Duc et du Conseiller militaire du Président de la République, passèrent en revue la garde du Palais du Quirinal qui rendait les honneurs militaires. La cérémonie fut clôturée par l'exécution des hymnes nationaux luxembourgeois et italien.

A la fin de la visite d'Etat; Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de la Princesse Marie-Astrid, du Prince Henri, du Prince Jean, de la Princesse Margaretha et du Prince Guillaume, ainsi que du Ministre des Affaires Etrangères et Madame Gaston Thorn, furent reçus le 26 janvier en audience privée au Vatican par Sa Sainteté le Pape Jean Paul II.

Nous reproduisons ci-après le texte des allocutions prononcées à cette occasion par le Saint Père et par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Discours de Sa Sainteté le Pape

Monseigneur, Madame,

La visite d'aujourd'hui me donne l'heureuse occasion d'exprimer ma profonde estime pour Vos Altesses Royales et de saluer cordialement le Gouvernement et tout le peuple du Grand-Duché de Luxembourg.

Je le fais avec d'autant plus de joie que ce pays entretient d'excellentes relations avec le Saint-Siège. La grande majorité des citoyens professe d'ailleurs la religion catholique, et je me permets d'adresser un salut particulier à cette communauté qui peut s'honorer d'une solidité dans la foi et d'un engagement chrétien actif, en gardant l'unité autour de son dévoué pasteur Mgr Jean Hengen. J'encourage de tout cœur ces chers fils dans le loyal service de leur pays.

Chacun sait que le Grand-Duché de Luxembourg, malgré les limites de son territoire, tient bien sa place au plan international, qu'il s'agisse des diverses institutions politiques européennes ou des Organisations mondiales. Cette ouverture et ces activités sont appréciables, aussi bien pour la vitalité de votre pays que pour sa participation au progrès de la communauté internationale.

La complexité des questions économiques, politiques, juridiques, sociales, et l'enchevêtrement des procédures ne doivent pas décourager ni faire oublier que sont en jeu de graves questions dont dépendent la paix et la qualité de la civilisation de demain. La justice sociale et l'équité dans les échanges, la solidarité avec les personnes et les peuples pauvres et démunis, le respect de la vie humaine et le respect des droits de l'homme, comme aussi bien d'autres valeurs morales et spirituelles, doivent être garantis et promus en même temps que le progrès matériel, sans quoi ce que nous construisons ressemblerait à la tour de Babel, avec son caractère inhumain et son vide spirituel.

Une préoccupation qui doit tenir particulièrement

à cœur à l'Etat comme à l'Eglise est celle de la famille: puisse la force des institutions, jointe à l'éducation, à l'amour et à la responsabilité, favoriser la stabilité des foyers, leur épanouissement et leur rayonnement.

Le Saint-Siège ne doute pas que toutes les forces responsables dans le Grand-Duché de Luxembourg y apporteront une contribution positive, conforme à leurs traditions les meilleures.

Pour ma part, je forme des vœux fervents pour Vos Altesses Royales que je remercie de leur visite courtoise, et pour leur si belle famille. Je salue cordialement aussi les membres de la délégation qui les accompagne. En vous donnant une particulière Bénédiction Apostolique, je prie également le Seigneur d'inspirer et de combler de ses dons tous les citoyens du Grand-Duché de Luxembourg et leurs gouvernants.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Très Saint Père,

Tant en mon nom qu'en celui de la Grande-Duchesse, de nos enfants et de toute notre Suite, je voudrais exprimer à Votre Sainteté ma profonde reconnaissance pour l'accueil qu'Elle a bien voulu nous réserver aujourd'hui.

Les paroles qu'Elle vient de nous adresser témoignent une fois de plus du souci qui anime le Saint-Siège de contribuer par tous les moyens à la réalisation d'une plus grande justice pour tous les hommes dans un monde de compréhension, de tolérance et de coopération.

A cette occasion je ne voudrais pas manquer de réitérer au Souverain Pontife le profond attachement des catholiques luxembourgeois à la Personne du Saint Père et à l'Eglise universelle.

J'offre à Votre Sainteté les assurances de notre respect filial et de notre inaltérable dévouement au Saint-Siège, en sollicitant pour mon peuple, autant que pour moi-même et toute ma famille, le bienfait des prières et de la Bénédiction Apostolique de Votre Sainteté.

A l'issue de l'audience auprès du Saint Père. Leurs Altesses Royales furent présentées aux hauts dignitaires du Vatican suivi d'un entretien avec Son Excellence le cardinal Casaroli, Secrétaire d'Etat au Vatican. Après avoir prononcé des prières devant trois autels dans la Basilique Saint Pierre, Leurs Altesses Royales déposèrent une gerbe de fleurs sur la tombe du Saint Père Benoît XV, parrain de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Les Souverains luxembourgeois poursuivirent ensuite leur visite privée dans le Sud de l'Italie, où ils visitèrent notamment la ville de Palermo ainsi que les temples et le Musée archéologique d'Agrigento, avant de regagner le Grand-Duché par avion le 29 janvier.

Les funérailles officielles de Monsieur Jean Wolter, Ministre de l'Intérieur, Ministre de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale

Le 22 février 1980 est décédé à Esch-sur-Alzette à l'âge de 54 ans, Monsieur Jean Wolter, Ministre de l'Intérieur, Ministre de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale.

Le lendemain, l'avis suivant du Gouvernement fut publié au Mémorial pour porter à la connaissance de la population luxembourgeoise le décès de Monsieur Jean Wolter:

«Les Membres du Gouvernement ont le douloureux devoir de porter à la connaissance de la population luxembourgeoise le décès de Monsieur Jean Wolter, Ministre de l'Intérieur, Ministre de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale, survenu dans la soirée du 22 février 1980 à Esch-sur-Alzette.

Depuis 1967, comme député d'abord, comme Ministre ensuite, le défunt a consacré la majeure partie de ses forces au service du pays.

Luxembourg, le 23 février 1980.

Les Membres du Gouvernement:

Pierre Werner, Gaston Thorn, Emile Krieps, Camille Ney, Josy Barthel, Jacques Santer, René Konen, Fernand Boden, Ernest Mühlen, Paul Helming.

Monsieur Wolter vit le jour à Dudelange le 23 février 1926. Après avoir suivi ses études secondaires à l'Athénée de Luxembourg, il poursuivit des études de droit aux Cours Supérieurs et il fréquenta ensuite l'Université de Fribourg.

Avant d'être nommé Ministre en juillet 1979, Monsieur Jean Wolter était journaliste depuis 1950. Il fut de 1953 à 1979 rédacteur au «Luxemburger Wort», dont il fut l'éditorialiste de 1964 à 1979.

Au cours de sa carrière politique, Monsieur Jean Wolter occupa d'importantes fonctions au sein du Parti Chrétien-Social. De 1955 à 1964, il fut le Président national des Jeunes chrétiens-sociaux et en 1980, il occupait le poste de 1^{er} Vice-Président du Parti Chrétien-Social. Elu au Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette en 1970, il y occupa sans interruption le poste de conseiller communal jusqu'à l'année 1979. De 1967 à 1979 il fut en outre député de la circonscription du Sud et fut membre de l'Assemblée de l'Atlantique Nord de 1969 à 1979.

Les obsèques officielles de Monsieur Jean Wolter se déroulèrent dans l'après-midi du 26 février au cimetière St. Joseph à Esch-sur-Alzette, suivies d'un service funèbre célébré en l'église paroissiale de St. Henri. Son Altesse Royale le Grand-Duc et tous les Membres du Gouvernement étaient venus s'incliner devant la dépouille mortelle à l'Hôtel de Ville

d'Esch-sur-Alzette, où toute la population avait également défilé longuement, en vue de rendre un dernier hommage à Jean Wolter.

Les Membres du Gouvernement, conduits par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, accompagné de Monsieur Guy de Muiser, Maréchal de la Cour, représentant la Famille grand-ducale, les représentants des corps constitués, de très nombreuses autres personnalités luxembourgeoises et étrangères, ainsi que d'importantes délégations des administrations et services publics accompagnèrent à sa dernière demeure Monsieur Jean Wolter, en présence d'une nombreuse foule venue de la région eschoise et du pays tout entier.

Nous reproduisons ici le texte de l'éloge funèbre prononcé par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, lors des obsèques au cimetière St. Henri à Esch-sur-Alzette:

Discours de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat

Léiw Trauerfamilien

Léiw Trauergäscht

Dir Dammen an Dir Hären

Wien hätt nach virun engem Mount gegleift, mer sténgen haut um Graw vum Innen- a Familjeminister Jean Wolter? E wor viru kurzem nach am vollen Asatz, mat der Gewössenhaftgkeet, dem Fleiss, me och mat der gellecher Freed u senger Regierungsfunktioun, déi em et erlaabt huet mat senger erproufter politescher Erfahrung sech an den responsabelsten Dengscht vun onsem Vollek ze stellen. Hien, dén ons kräfteg a kergesond geschengt huet, sollt an e puer Wochen durch eng verschloen, onerbittlech Krankhét op eng onerfaasslech rapid Manéier ewéi aus dem Liewen ewech gestuel gin. Deen Ausdrock entsprecht deem wat mer all fillen: de Jean Wolter ass senger Famill, senger Frönn a Bekannten, senger Partei, senger Regierungskollegen, an ech kann et ouni Zecken soen, dem letzeburger Land entrass gin, an engem Alter wou seng Schaffenskraaft op alle Pläng nach Grousses hätt könne verwirklechen.

Um Virowend vu sengem 54. Geburtsdag ass en entschlof, wéi wann des Koïnzidenz ons déi Verfreit-hét vun dem fatalen Datum wëllt duebel ënnerstreichen.

Gebuer ass de Jean Wolter zou Dideleng, am Land vun der roudier Erd, un dem en sei Liewe lang mat alle Fasern vu sengem Härz gehaang huet, an dem sei Lieweschicksal sech ofgespillt huet an dat e stolz wor op ville Plätzen ze verrieden. Wéi oft ass a sengem Monn d'Bezeichnung «de Süden» erem komm,

woumat e sech selwer a senge Matbierger vum Südkanton eng ausgesprochen Identitéit an der nationaler Famijle gin huet.

Dem begabten jonge Mönsch sollten durch Krichs- a Besatzungsjoeren grouss Hendernesser a sengem héiere Studium an de We geluegt gin. De Jang wosst iewer wat e wollt. En hat sech an de Kapp gesat Journalist ze gin an en ass och fir d'éischt nom Krich an d'Verwaltung an durno an d'Lokalredaktioun vum «Letzeburger Wort» agetratt. Vun 1964 un wor en Leitartikler vun der Zeidong. Domat könnst seng Journalistentätégket op déi Héicht wéi mer se kannst hun. Bis Juli 1979 huet seng Fieder am Ideenstreit, wéi en enger echter Demokratie égen ass, déi politesch a sozial Grondsätz vun der chrescht-demokratescher Liewes- a Gesellschaftsopfassung verdédegt. Als Editorialist vun der Innenpolitik stong hien an der éischer Front. Bei der Polemik déi domat verbonne wor, huet en sech nie der Fazilitéit higin, déi dora bestét, datt én irgend eppes nidderschreiw wann et nómme de Géigner trefft. Au contraire ! Wann en d'Leitartikelen mat senger impeccabler Kalligraphie niddergeschriwen huet, dann ass en mat sech selwer zu Kouer gang, huet sech selwer disziplinéiert, fir och an der Polemik sech net un Tatsachen an der beweisbarer Wourecht ze vergräfen. Uerdnong a System a sengem perséinlechen Archiv, besonnesch vun Zitaten, hun sengem onbestechleche Charakter entsprach.

Hand an Hand gong iewer och bei sengem journalistesche Striewen, seng politesch Vokatioun. Sei Goût fir d'Politik, huet de Jean Wolter behapt, ass em schons an der Primärschoul kom. Et kann een duerfir soen, datt et bei him e wirklech natirlecht an net ennerdréckbart Talent wor. E feint Gefill fir d'Situatiounen an e séchert politesch Urtél hun him önnert senge Komeroden eng besonnesch Autoritéit gin.

1964 huet de Jean Wolter fir d'éischt fir d'Chamberwahlen kandidéiert. Als Nofolger vum Pierre Schockmel ass en 1967 an d'Parlament agezun. Dem Gemengerôt vun der Städt Esch huet en zönter 1969 ugehéiert.

D'Virberédung op des politesch Karriere huet de Jean Wolter och sengem Charakter entspreichend nôt dem Zoufall iwerloss. Hien huet aktiv an de Reien vun der CSV militéiert. Als Präsident vun der Jugendsektioun vu senger Partei huet en vun 1955 bis 1964 gewirkt a wesentlech zou hirem Opbau beigedroen. Am Bezirkskomité vun dem Südbezirk huet en a verschidde Qualitéiten, an zulescht vun 1969 bis 1974 als Präsident, d'politesch Entschédongen um Nationalplang mat influencéiert an och vun 1974 bis 1979 als éische Vize-Präsident vun dem Nationalkomité vun der CSV e gewichtegt Wuert matgeschwat. Seng Partei verléiert an him eng Sail, eng «figure de proue».

A seng Funktioun als Deputéierten huet de Jean Wolter déi nämlechte Egeschaften an Predispositionen matbruecht wéi de Journalist: eng rigorös Method, eng klor Ausdrocksweis, Emsicht am Gebrauch vun den Tatsachen. Derzou koum e raren A-propos-

Geescht, deen et em méiglech gemaach huet, bei muenech batterer Debatt durch en humorvollen Aworf, d'Atmosphère lachend ze entspaanen. Seng Interventiounen lougen hauptsächlech um Gebitt vum Sozialen, vun de Rechter vum Beamten an Arbechter, an och schon ir e Minister wor, vun der Suerg fir d'Autonomie an d'Gestioun vun de Gemengen.

De Jang hat um égene Leif d'Schicksal vum Zwangsrekrutéierten erliewt an huet uechter d'Joeren a Partei a Chamber fir d'Verständnes vun deer Situatioun, hiren Nowéihen an hirer Dramatik plaidéiert.

Sei onermiddlecht Wirken a sein intelligenten Asatz an der Oppositioun hun em mat de Wahlen vum Joer 1979 d'Satisfaktioun abruecht, als éischen op der Löscht vun der CSV gewielt ze gin. Mam Juli 1979 sollt d'Héichperiod vu senger politescher Aktioun asetzen. Mat enger Liichtegheet a Secherheet, déi een verwonnert hun, huet de Jean Wolter sech a senger neier Ministerfunktions zurecht fond. Déi zwee Portefeullen, déi en ze verwalten hat, lougen em besonnesch gudd an a kurzer Zeit konnt hien schon muenches, besonnesch an der Familjepolitik, op de Wee brengen.

D'Regierungsequipe verléiert an him en opgeschlossenen, tatkräftige Kolleg, dem seng Réit mer vermössen werden.

Wann ech un de Verstuerwenen denken, da könnst ech mer virstellen, datt e geng soen, ech hätt ze vill Wieder u seng Persoun gehaang. Mé et huet misse gesôt gin, wat hien fir ons alles wor.

Wat e fir seng Familjen, fir seng Fra, fir seng Mamm, fir seng Kanner, wor, dat könne mir ons nömme virstellen. Et fénnt een do keng aner Wieder wéi déi, datt den Undeel deen d'Land an déi grouss Trauerversammlung un hirer Trauer huelen, hinnen en Troust an deser batterer Stonn soll sin.

Deen deen d'Natiounen an d'enzel Mënschen lét, a fir Deen de Jean Wolter sech a sengem Liewen agesat huet, gëtt och sengem Doud e Sënn ! Hie géff him den éiwege Friden !

Le lendemain, mercredi, le 27 février 1980, à la Chambre des Députés, le Président de la Chambre, Monsieur Léon Bollendorff, ainsi que le Président du Gouvernement, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, rendirent hommage à la mémoire de feu Monsieur Jean Wolter, Ministre de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale, décédé dans l'exercice de ses fonctions, hommage auquel s'associèrent les différents porte-parole des groupes politiques représentés à la Chambre.

Nous reproduisons ci-dessous les textes de ces deux discours:

**Hommage rendu à la mémoire
de M. Jean Wolter, par M. Léon Bollendorff,
Président de la Chambre des Députés**

Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Nous sommes encore tous sous le choc de la nouvelle brutale du décès de Jean Wolter. Bien que nous

sachions que la mort fait partie de la vie et qu'aucun de nous n'échappe à l'issue fatale, il est pourtant difficile d'accepter la disparition de quelqu'un que nous croyions dans la force de l'âge et qui était dans la plénitude d'une activité débordante au service du pays et de sa population.

Il n'est pas fréquent qu'un membre du Gouvernement meure en activité de service. C'est pourquoi je ne puis m'empêcher de rappeler que, il y a quinze ans, ce sort échu à Nicolas Biever, Ministre du Travail, de la Sécurité sociale et des Mines, Ministre de la Santé publique, et qu'il y a vingt-et-un ans, jour pour jour, que s'en allait Pierre Frieden. Et chose curieuse: c'est un 23 février que mourut ce dernier, terrassé de façon presque aussi foudroyante par la même maladie; mais en plus, il détenait, outre les fonctions de Président du Gouvernement et de Ministre de l'Éducation nationale, celles de Ministre de la Famille et de l'Intérieur. Le parallélisme est trop frappant pour ne pas être évoqué.

Si, après tant d'autres, la Chambre rend aujourd'hui hommage à Jean Wolter, Ministre de l'Intérieur, de la Famille, du Logement social et de la Solidarité sociale, c'est bien sûr, au membre du Gouvernement et au journaliste politique qu'il fut. Mais c'est principalement au parlementaire qui fut des nôtres pendant près de douze années, d'octobre 1967 jusqu'à son entrée au Gouvernement en juillet 1979. Et c'est en premier lieu à l'homme, à la personnalité hors pair que va l'expression de notre haute estime et de notre profond regret.

Jean Wolter est né le 23 février 1926 à Dudelange, où il fréquentait l'école primaire. Ensuite, il fut admis comme élève à l'Athénée grand-ducal à Luxembourg où il poursuivait ses études secondaires jusqu'en 1944, année où il fut enrôlé de force par l'occupant nazi. De 1944 à 1945, il avait à subir les horreurs de la seconde guerre mondiale sous les étendards de l'ennemi tant détesté. Ce ne fut qu'en 1945 qu'il put reprendre ses études et passer avec succès l'examen de fin d'études secondaires, après quoi il continua ses études aux Cours Supérieurs à Luxembourg et à l'Université de Fribourg en Suisse.

En 1950, il entra aux services de l'Imprimerie Saint Paul, où il gravit rapidement tous les échelons jusqu'au rédacteur en chef.

Jean Wolter se maria en 1955 et devint père de trois enfants. Bien qu'il vouât le plus clair de son temps à sa profession de journaliste et à la politique, avec les nombreuses obligations qui s'y rattachaient, il faisait de son mieux pour que sa famille ne se sente pas négligée et il consacrait ses rares moments de loisirs entièrement à son épouse et à ses enfants.

Dès sa prime jeunesse il se sentait attiré par la chose publique. Comme membre du Parti Chrétien-Social, il se voua corps et âme à la politique, c'est-à-dire au bien public qui devenait sa raison d'être; le but de tous ses efforts et de toutes ses plus nobles ambitions.

En tant que journaliste engagé, il contribuait largement à l'animation de la scène politique par ses articles bien aiguisés, souvent acérés, qui étincelaient

d'intelligence et de talent, en même temps qu'ils faisaient preuve de son esprit analytique, de son bon sens, de sa mémoire étonnante et — souvent — de son humour. Ses écrits trouvaient, d'un côté, l'approbation de bon nombre de lecteurs, mais, de l'autre, provoquaient maintes fois l'opposition acharnée de ses confrères d'autres bords politiques. Pourtant il ne se laissait ni influencer ni mettre sous pression dans l'exercice de son métier. Pour lui, c'était l'objectivité qui comptait et dans la recherche de celle-ci il s'évertuait inlassablement. Homme loyal et d'une droiture extraordinaire, sa conduite se conformait aux lois de la morale et du devoir. Il ne soutenait jamais telle ou telle thèse, sans avoir auparavant minutieusement analysé la situation avec la clairvoyance qui lui était propre, tout en l'appuyant d'arguments fort probants, assortis bien des fois de citations des adversaires politiques, ce qui mettait ceux-ci souvent dans l'embarras.

Cependant, amis et adversaires s'accordent pour affirmer que les brillantes qualités humaines de Jean Wolter l'emportaient toujours. Il était animé du désir de servir la chose publique, tant dans l'exercice de sa profession de journaliste que dans sa carrière politique, et il était soucieux de le faire bien.

Encore très jeune, il participait avec un enthousiasme peu commun aux activités du Parti Chrétien-Social. Il était entre autres Président national de la Section des Jeunes de 1955 à 1964, puis Président de la Circonscription du Sud de 1968 à 1974 et Vice-président du Parti depuis 1974.

Il prêta le serment de député la première fois le 10 octobre 1967, comme premier suppléant sur la liste du Parti Chrétien-Social dans la Circonscription du Sud, suite au décès du regretté Pierre Schockmel. Il faisait partie de la Chambre des Députés sans interruption de 1967 à 1979. Il fut en effet régulièrement réélu à toutes les élections législatives, en 1974 comme deuxième sur la liste et en 1979 comme premier. En 1979 enfin, il fut appelé à assumer les fonctions de Ministre.

Durant sa carrière parlementaire, il était membre de différentes commissions qui tiraient profit de ses réflexions et suggestions toujours bien pesées et bien étudiées. Il se profilait également comme rapporteur de bon nombre de projets de loi. Ses multiples interventions à la tribune de la Chambre, qui portaient surtout sur des questions de sécurité sociale, de travail et de famille, ne manquaient jamais de bien-fondé et de bonnes idées. En cas de besoin, il n'hésitait pas non plus à émettre des critiques sévères. Dans tous les cas, ses prises de position, soit dans les matières que je viens d'énumérer et dont il était spécialiste, soit dans n'importe quelle autre matière, étaient de nature à enrichir les débats.

Il était également membre du Bureau de la Chambre des Députés et prenait ainsi activement part à l'administration des affaires courantes à l'intérieur du Parlement.

Sur le plan international, il était un digne représentant de la Chambre. Il était membre de l'Assem-

blée de l'Atlantique Nord et, en juin/juillet 1979, membre du Parlement Européen.

Au niveau communal, il apportait aussi son tribut. Il était Conseiller communal de la ville d'Esch-sur-Alzette de 1970 à 1979. Il y œuvrait selon ses convictions et selon ses principes, en ayant uniquement en vue le bien-être des habitants de la Métropole du Fer ainsi que la gestion équitable des affaires communales.

Bref, dans tous les domaines et sur tous les plans où il se dépensait, il faisait preuve d'une loyauté remarquable, d'une ardeur exemplaire au travail, d'un courage inébranlable et d'une volonté inflexible. Grâce à son ouverture d'esprit et à sa soif d'information, il avait des facilités pour se familiariser rapidement avec n'importe quel sujet. Comme il avait le sens des réalités politiques, une perspicacité, voire une certaine intuition pour ce qui est faisable et réalisable, il venait à bout de bien des problèmes épineux qui, à première vue, semblaient inextricables. C'était son habitude d'approfondir les problèmes à tous égards avant de tirer une conclusion et d'y chercher, avec toutes ses excellentes facultés d'analyse, la solution qui lui semblait la plus équitable.

Malheureusement, il ne lui était pas permis de réaliser toutes ses idées et tous ses projets, malgré son dévouement et sa détermination pour remplir les promesses préélectorales et pour exécuter les points du programme gouvernemental qui entraient dans ses compétences ministérielles. Hélas ! À la hauteur de sa carrière politique et parvenu à la pleine maturité, il fut impitoyablement fauché par la mort. Celui qui sera appelé à lui succéder au Gouvernement aura une mission difficile s'il veut suivre l'exemple de son prédécesseur.

Tout consternés que nous sommes par cette perte cruelle, nous devons nous incliner devant l'incompréhensible et l'irréversible. Jean Wolter n'est plus !

À son épouse éprouvée, à ses enfants, à sa mère ainsi qu'à tous ses parents, amis et proches, je présente au nom de vous tous et en mon nom personnel nos sentiments de condoléances émues, tout en les assurant en ces moments douloureux de notre entière compassion.

Nous garderons du cher défunt un souvenir inaltérable et profondément reconnaissant.

**Discours de Monsieur Pierre Werner,
Président du Gouvernement, Ministre d'Etat**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Gouvernement je vous remercie, Monsieur le Président, des sentiments que vous venez d'exprimer à la suite du décès de notre collègue, le Ministre de l'Intérieur et de la Famille, Jean Wolter.

Vous avez tracé la carrière professionnelle et politique du défunt et votre exposé prouve à quel point celui-ci était enraciné dans la vie publique et dans la vie politique de notre pays.

Mes collègues et moi-même nous éprouvons vivement la perte qui nous frappe. Nous perdons un collègue particulièrement estimé par ses qualités

d'intelligence, par ses qualités de cœur, par son assiduité au travail, par sa profonde conscience professionnelle.

Entré au Gouvernement en juillet 1979, Jean Wolter s'était mis à la tâche avec l'ardeur qu'on lui connaissait et aussi avec la méthode qui était la sienne. Dans ses porte-feuilles ministériels il retrouvait ses préoccupations de toujours, il continuait, en somme, son activité et son orientation qui furent celles du député et qui furent celles du journaliste.

Au Ministère de la Famille et de la Solidarité nationale il retrouvait ses préoccupations permanentes pour tous ceux dans notre pays qui sont encore moins dotés, qui sont marginaux, ses préoccupations aussi de progrès social et familial. Au Ministère de l'Intérieur il retrouvait l'intérêt qu'il a toujours porté aux choses communales, ayant exercé lui-même le mandat de conseiller communal de la Ville d'Esch pendant de longues années. Déjà avant d'être ministre, il avait manifesté cet intérêt pour la vie communale et pour la gestion de nos communes. Je peux donc dire qu'il se trouvait parfaitement à l'aise dans la gestion de ces portefeuilles et tout le monde ressentait la facilité avec laquelle il put s'entendre avec l'administration et travailler avec ceux qui étaient ses collaborateurs, mais aussi l'ardeur avec laquelle il se mettait à la tâche pour préparer en tout premier lieu le budget de 1980, qui a déjà reçu l'emprunte de ses activités et l'emprunte de ses initiatives. Et ce n'est pas un hasard, si précisément en ce début d'année, la Chambre a été saisie et a pu s'occuper de projets de loi qui émanaient précisément des ministères de Jean Wolter.

M. le Président, Mesdames, Messieurs.

Devant le deuil qui frappe en ce moment, non seulement cette Chambre, mais le pays, nous ne pouvons que nous incliner et chercher un sens à cette mort qui nous afflige tous. Le sens que cette mort peut avoir pour nous tous c'est qu'elle prouve qu'il y a des hommes qui se mettent au service de la chose publique, qui au service de la chose publique risquent leur santé et que ce sont ces hommes-là qui finalement assurent la continuité de notre nation.

Je vous remercie.

Voici en outre pour conclure les textes des télégrammes de condoléances adressés par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, et par Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, à Madame Jean Wolter et à ses enfants:

Madame Jean Wolter
9, rue du Lycée, Esch-sur-Alzette

Chère Madame,

En mon nom personnel et au nom des Membres du Gouvernement je vous fais part de l'infinie tristesse que nous éprouvons à la suite du décès de votre époux. Nous perdons en lui un collègue cordial qui s'était attelé à la tâche que S.A.R. le Grand-Duc

avait daigné lui conférer avec une volonté exemplaire de servir le bien public avec efficacité et conscience. Je vous prie d'agréer l'expression de notre profonde et douloureuse sympathie avec l'assurance que nous garderons la plus fidèle des mémoires à un collègue inoubliable. Je vous saurais gré de vous faire l'interprète de nos sentiments auprès de vos enfants et auprès de toute la famille.

Pierre Werner
Président du Gouvernement

Madame Jean Wolter
9, rue du Lycée, Esch-sur-Alzette

Le Président et les Membres de la Chambre des Députés, profondément touchés par le décès de leur ancien collègue, ont à cœur d'exprimer leurs sentiments de condoléances et de compassion les plus sincères à la famille du cher défunt. Ils garderont de lui un souvenir ému et inaltérable.

Léon Bollendorff
Président de la Chambre
des Députés.

La nomination de Monsieur Jean Spautz aux fonctions de Ministre de l'Intérieur, de la Famille, du Logement Social de la Solidarité Sociale

Par arrêté du 26 février 1980, les départements ministériels de feu Monsieur le Ministre Jean Wolter furent attribués à titre intérimaire et pour les besoins du service à Monsieur Camille Ney, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et des Eaux et Forêts, pour ce qui est du département de l'Intérieur, tandis que le département de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale fut attribué à Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances.

C'est à la majorité du Conseil National élargi du Parti Chrétien-Social réuni à Luxembourg le 29 février 1980 et présidé par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, que Monsieur Jean Spautz, député, président de la Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens, fut proposé pour succéder au défunt Ministre de l'Intérieur, de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale.

Deux arrêtés grand-ducaux pris en date du 3 mars 1980 nommèrent Monsieur Jean Spautz à la fonction de Ministre et lui attribuèrent les départements ministériels de l'Intérieur, de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale.

Le 3 mars, le Ministre nouvellement nommé, prêta le serment constitutionnel dans la salle des fêtes du Palais grand-ducal à Luxembourg entre les mains de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean, en présence de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, et de Monsieur Guy de Muiser, Maréchal de la Cour.

Voici les textes des arrêtés grand-ducaux en date du 3 mars portant nomination de Monsieur Jean Spautz aux fonctions de Ministre et portant attribution des départements ministériels afférents.

Arrêté grand-ducal du 3 mars 1980 portant nomination de M. Jean Spautz à la fonction de Ministre

Nous Jean, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 77 de la Constitution;
Sur le rapport de Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Est nommé Ministre Monsieur Jean Spautz, Député.

Art. 2. Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 3 mars 1980
Jean

Le Président du Gouvernement,
Pierre Werner
Ministre d'Etat

M. Jean Spautz, Ministre, a prêté serment le 3 mars 1980 et est entré immédiatement en fonction.

Arrêté grand-ducal du 3 mars 1980 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 juillet 1979 portant attribution des départements ministériels aux Membres du Gouvernement

Nous Jean, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 76 de la Constitution;

Vu l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal, tel qu'il a été modifié par la suite;

Vu l'arrêté grand-ducal du 20 juillet 1979 portant constitution des départements ministériels;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 juillet 1979 portant attribution des départements ministériels aux membres du Gouvernement;

Sur le rapport de Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Sont attribués à Monsieur Jean Spautz, Ministre: Ministère de l'Intérieur; Ministère de la

Famille, du Logement social et de la Solidarité sociale.

Art. 2. Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 3 mars 1980

Jean

Le Président du Gouvernement,

Pierre Werner
Ministre d'Etat

Monsieur Jean Spautz est né le 9 septembre 1930 Schiffange. Ouvrier métallurgiste et militant syndicaliste pendant 19 ans, secrétaire de la délégation ouvrière à l'usine Arbed-Belval et président national de la Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens du Grand-Duché, Monsieur Jean Spautz fut le président de la Jeunesse Ouvrière Catholique (JOC) de 1954 à 1959, puis président de la section des jeunes du Parti Chrétien-Social de 1960 à 1966. Elu membre de la Chambre des Députés en 1959, il a été régulièrement réélu à chaque élection sur la liste du Parti Chrétien-Social à la circonscription du

Sud. Ajoutons ici qu'il a été pendant dix ans le plus jeune député luxembourgeois.

De 1964 à 1976, il a été membre du Bureau de la Chambre des Députés et Vice-Président de la Chambre de 1979 à 1980.

Monsieur Jean Spautz a été élu et réélu en outre comme conseiller communal de Schiffange de 1964 à 1980. Au sein du Conseil communal, il a assumé les fonctions d'échevin de la commune de Schiffange de 1975 à 1980.

Monsieur Jean Spautz a été membre de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale de 1968 à 1979.

Au moment de sa nomination aux fonctions de Ministre de l'Intérieur, de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale, Monsieur Jean Spautz remplissait outre ses mandats de député et d'échevin, un mandat de membre du Parlement Européen depuis juillet 1979.

Monsieur Jean Spautz est marié et père de deux enfants, une fille née le 1^{er} mai 1960 et un fils né le 10 avril 1963.

Le Prix Joseph Bech 1980

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée le 14 mars 1980 au Studio du Théâtre de Luxembourg le Prix Joseph Bech 1980 de la Fondation FVS de Hambourg a été remis à Monsieur Emmanuel Gazzo, directeur-rédacteur en chef de l'Agence Europe à Bruxelles. Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, prononça le discours solennel et l'éloge de Monsieur Emmanuel Gazzo. Ce fut ensuite Monsieur Charles Bech qui remit le Prix Joseph Bech 1980. La cérémonie fut clôturée par le discours du lauréat. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement.

Les débuts de la construction européenne illustrant cette idée de Saint Thomas d'Aquin que «la concorde ne naît pas de l'identité des pensées, mais de l'identité des volontés».

C'est grâce à la rencontre d'hommes de volonté que cette idée néanmoins ancienne d'Europe est passée de la simple entité géographique et de l'utopie à la réalité politique de nos Etats.

Joseph Bech sans aucun doute fut un de ces hommes de volonté dont la concorde, la lucidité et le courage ont donné naissance à une des plus nobles, mais aussi des plus ardues entreprises que cette terre européenne, jusque là unie par les seules luttes de déchirements, ait vues.

Déjà enthousiaste du projet de Briand à la SDN, Joseph Bech avait reconnu avant l'heure, la marche de l'histoire et la seule chance de survie pour son

pays, l'unification européenne. Lors de la décennie écoulée, le monde a connu des mutations profondes qui font de la construction de l'Europe la seule et unique chance de survie pour tous les Etats de notre Communauté. Hélas, l'idéalisme et la volonté des Pères fondateurs nous font aujourd'hui par trop souvent défaut.

Voilà pourquoi il faut rendre un grand hommage à la fondation F.V.S. et au Président Toepfer dont le Prix nous rappelle de poursuivre une œuvre à laquelle Joseph Bech avait voué toute sa foi, toute sa vie. Vous consacrez par votre fervent engagement pour une Europe unie cette belle tradition de générosité humaniste et culturelle des grandes familles hanséatiques que l'ouverture sur le monde a préservé à travers les siècles d'un nationalisme destructeur.

Cette ouverture sur le monde qui a si profondément contribué aux échanges entre les hommes caractérise les villes portuaires que ce soit Hambourg sur la mer du Nord ou Gênes sur la Méditerranée. Bien avant le Traité de Rome et l'ouverture des frontières, les Gênois établissaient des liaisons maritimes régulières entre l'Europe du Sud et l'Europe du Nord, pratiquaient le commerce entre l'Orient et l'Occident et investissaient leurs capitaux dans toute l'Europe. Cette grande tradition de pionniers et d'explorateurs, Christophe Colomb lui-même fut Gênois, qui caractérise cette ville «d'une posture impériale», comme la décrit Pétrarque, vous a prédestiné, Monsieur Gazzo à devenir l'explorateur de la construction européenne.

Vous l'observez, vous la vivez depuis ses premiers pas ici à Luxembourg, vous ne vous êtes jamais lassé de l'accompagner sur sa longue et difficile route parsemée d'embûches. Permettez-moi de considérer cet Européen de la première heure un peu comme un des nôtres. Car l'Agence Europe que vous dirigez depuis 1952 est effectivement née ici dans cette ville. Elle n'a cessé depuis lors d'être une entreprise de droit luxembourgeois: c'était peut-être — si je puis me hasarder à le dire — à vos yeux la meilleure façon pour cette entreprise d'être européenne.

Vous avez vécu les premiers temps héroïques de la Haute Autorité, avec Monnet, Schuman, Wehrer et surtout Joseph Bech et ce qui vous a rapproché d'emblée, c'était votre façon à tous les deux de voir au-delà de la manœuvre tactique ou de la concession du moment cet impératif fondamental qui est pour les Européens de commencer par s'affirmer eux-mêmes et — à cet effet — de commencer à se doter des moyens et des instruments nécessaires pour la prise en main de leur propre destinée.

Ce que vous avez en commun avec les Pères fondateurs c'est la ferme conviction que rien de véritablement grand, rien d'important ne se fait sans une bonne dose de courage et de risque. La création de cette Haute Autorité, à la naissance de laquelle vous avez assisté ici à Luxembourg, apparaissait à l'époque à tous comme une grande ouverture, mais aussi comme une façon de prendre des risques devant l'histoire.

Vous êtes vous-même un des fondateurs et depuis de longues années l'animateur d'une des plus grandes aventures de la presse écrite de notre temps. Vous avez apporté quelque chose de nouveau, vous avez réussi comme ces premiers Européens hardis, à vous départir du déjà vu, à sortir des sentiers battus. Le meilleur hommage à ce titre vous est sans doute rendu par la multitude de ceux qui, au cours des trente dernières années, ont voulu vous imiter sans jamais atteindre le niveau de votre performance. Ce cheminement professionnel, vous l'avez suivi imperturbablement et votre œuvre a, tour à tour, épousé toutes les évolutions du journalisme moderne. Devant chaque défi vous avez décidé de suivre jusque dans ses extrémités le développement de l'activité européenne, et cela avec un sens rare de la perfection, notamment pour ce qui est de la fiabilité de l'information générale et spécialisée que, jour après jour vous livrez par la voie directe à des dizaines de milliers de lecteurs et par la voie indirecte à des millions.

Mais si vos mérites comme journaliste et éditeur sont uniques, c'est parce que vous réussissez à allier au mieux deux qualités difficilement compatibles, la lucidité et l'objectivité de l'homme d'information et la ferveur du militant pour la cause européenne. La manière de laquelle vous concevez ainsi votre rôle vous rapproche singulièrement de la pensée et des attitudes de Joseph Bech, lequel a su gagner et conserver l'estime et l'audience qui étaient les siennes par le simple fait de rappeler avec bon sens et conviction quelques vérités premières. Au fil des années vous avez occupé progressivement dans les affaires européennes une place tout à fait singulière: celle de

quelqu'un qui patiemment, mais aussi passionnément rappelle jour après jour ces vérités fondamentales. Votre profonde conviction politique européenne vous a permis de ne pas perdre de vue le sens et le but de la construction européenne malgré les lacunes et les revers d'un processus auquel le citoyen comprend de moins en moins.

Le métier qui exige de vous et de vos dévoués collaborateurs un effort de spécialisation très poussé et une somme incommensurable d'informations de détail, vous a fait comprendre le risque que courent acteurs aussi bien que spectateurs du devenir européen, d'être progressivement coupés de l'inspiration politique qui au départ a guidé les pères fondateurs.

Vous avez ainsi aperçu, avec la lucidité qui vous caractérise, qu'à l'extrême la perfection technique dans le domaine de l'information peut paradoxalement conduire à un appauvrissement sur le plan des idées. L'information la plus complète, la plus poussée, perd en définitive de sa valeur, si elle a pour effet de cacher ou d'obscurcir ce qui est fondamental. De ce constat vous avez pris votre parti, car vous ne cessez de faire ressortir dans les termes les plus simples possibles, les motivations aussi bien que les finalités qui sont de plus en plus cachées par un souci aveugle des impératifs du jour.

L'Europe pour laquelle vous avez œuvré notamment aussi au sein du Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe aux côtés du regretté Jean Monnet est une communauté démocratique au-delà des égoïsmes partisans, au-delà aussi d'un pouvoir incontrôlé et froid des structures anonymes qui façonne cet homme unidimensionnel si étranger à nos idéaux démocratiques et humanistes.

Les élections européennes du 10 juin ont certainement été une première étape vers la démocratie européenne, mais les campagnes électorales ont trop souvent montré que l'idéal européen qui correspond plus que jamais aux besoins de nos nations est sacrifié aux intérêts immédiats de la démagogie. Vous avez commenté ces élections avec une certaine dose de scepticisme, car vous vous efforcez avec un succès auquel nous rendons hommage à rappeler que pour les Européens il n'est pas d'issue autre qu'un surcroît de solidarité, que le respect du pacte communautaire est une façon pour les nations européennes de se garantir le respect mutuel et que la détermination d'aller plus loin et si possible, plus vite vers une intégration n'est pas un abandon, mais un sursaut face à des menaces dont nous mésestimons la vraie portée. Ce n'est pas l'effet d'un simple hasard si, dans vos propres analyses, vous dégagiez des conclusions qui, d'une manière générale, sont singulièrement proches des positions luxembourgeoises. Il n'y a rien d'étonnant à ce phénomène vu que vous comme nous êtes réduits à mettre au service de notre cause, la lucidité, la fidélité aux convictions, la persuasion, voire tout simplement la raison.

Ces derniers temps nous assistons à une dangereuse montée des périls qui menace les fondements de notre prospérité et de notre sécurité. Isolément au-

cun de nos pays n'est véritablement capable de relever ces défis en menant les adaptations nécessaires, en affirmant la présence européenne sur la scène internationale. La dépendance économique est aggravée par l'absence de perspectives, par de querelles interminables qui risquent d'user le précieux capital de confiance dont cette grande entreprise européenne continue à bénéficier à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières.

La véritable approche européenne se nourrit d'une immense volonté de création, il n'en reste que trop souvent la tentative d'en tirer un maximum de gains.

L'Europe joue actuellement sans aucun doute son avenir, celui d'une force politique autonome capable de préserver ces acquis politiques et sociaux ou celui d'un sous-groupe d'Etats aux indépendances fictives, mais sans aucune emprise véritable sur la politique mondiale.

La fidélité aux traités sera certainement un progrès important vers une Communauté bien structurée, telle que l'avait prévue les Traités de Paris et de Rome qui offrent des virtualités que les blocages successifs des mécanismes décisionnels n'ont pas permis d'exploiter.

Cette absence d'un véritable cadre politique donnant naissance à une volonté européenne est d'autant plus paralysante que l'état du monde exige de l'Europe un renforcement de sa solidarité et une capacité de décision rapide et autonome.

Vous aviez décrit cette situation par une formule saillante: «L'Europe a un grand nombre de 'Forum'; elle n'a toujours pas de 'Capitole'».

La juxtaposition d'une série de volontés nationales, parfois inspirées et guidées par des intérêts nationaux immédiats, constitue une menace constante pour la crédibilité de la Communauté. Dans un système où l'unanimité reste le principe intangible, il est donné libre cours à toutes les surenchères nationales qui émergent particulièrement en ces temps de crise, faisant le vide autour de l'Europe qui a d'urgence un intérêt collectif à défendre, les faiblesses institutionnelles et les contradictions internes, qui font qu'une histoire de mouton devienne aussitôt une question de quasi survie, empêchent la Communauté de réagir avec efficacité face aux bouleversements internationaux et de devenir ainsi un facteur stabilisateur dans l'équilibre mondial.

La puissance économique d'une telle Communauté reste fragile si dans un grand nombre de domaines, elle ne réussit pas d'unir ses capacités en vue de projets communs. Nous retrouvons l'éternel problème qui avait déjà prévalu au moment du rapport sur l'union économique et monétaire, celui de l'intégration politique de l'Europe. Comme on ne peut pas sérieusement envisager la création d'une véritable union économique et monétaire, sans un abandon de certains droits souverains, toute action communautaire exige, que ce soit sur le plan de l'énergie, de la recherche, des technologies avancées, des restructurations industrielles ou des relations extérieures, la transformation de ce qui reste essentiellement un ensemble mercantile en une entité politique véritable.

Le monde a aujourd'hui besoin d'une telle Communauté, capable de participer activement à la mise en œuvre de rapports économiques plus stables et plus justes entre le Nord et le Sud, capable aussi de jouer ce rôle indispensable en faveur de la paix mondiale, qui au-delà de la solidarité atlantique sans failles, peut permettre une reprise du dialogue entre l'Est et l'Ouest et par ce biais une relance d'une politique de la détente au contenu mieux défini et mieux équilibré.

Les récentes négociations commerciales du Tokyo Round ont abouti à des résultats positifs en ce qui concerne la libéralisation du commerce international, notamment parce que les Européens ont parlé d'une seule voix, celle de la Communauté. Le système de Lomé renouvelé reste aujourd'hui le seul et unique modèle de coopération donnant satisfaction à un certain nombre de revendications des pays en développement parce qu'à la base de cette solidarité se trouve la Communauté et plus particulièrement la Commission, dont un des membres se trouve parmi les lauréats du Prix Joseph Bech pour son action infatigable en faveur du dialogue avec le Tiers Monde.

Il en ressort clairement que jusqu'à présent la Communauté a pu devenir une force active sur la scène internationale à condition d'agir comme véritable entité politique autonome, elle était condamnée à l'immobilisme et à la faiblesse, quand elle ne retrouvait pas son unité, comme ce fut le cas lors de la crise de 1973.

Face aux défis d'un monde encore largement dominé par les Etats-continentaux, la phrase de Daniel Bell prend tout son sens: «Les gouvernements sont devenus trop grands pour les petits problèmes et trop petits pour les grands problèmes.» Le cadre européen offre à toutes nos nations des possibilités immenses pour maîtriser nos difficultés présentes et préparer l'avenir. Il reste pour nos peuples la meilleure garantie de progrès, de paix et de liberté. Mais une Europe unie et solidaire deviendra aussi un défi au monde, le défi de la liberté et des droits de l'homme que vous même avez défendu avec courage dans votre propre pays. L'Europe a besoin d'une économie prospère, mais elle a sans doute aussi une mission dans un monde où la crise des valeurs et l'omnipuissance des techniques font perdre de vue l'essentiel.

Romano Guardini, ce penseur allemand d'origine italienne nous le rappelait lors de la remise du Prix Erasme en 1962: «La tâche qui est réservée à l'Europe, ne consiste pas à accroître la puissance issue de la science et de la technique, ce qu'elle fera aussi naturellement, mais de dompter cette puissance. L'Europe a engendré l'idée de la liberté — celle de l'homme comme celle de son œuvre — c'est à elle qu'il appartient, afin de garder à l'homme son humanité, de l'amener à la liberté par rapport même à son œuvre».

Les grandes interrogations qui s'adressent à notre civilisation technicienne ne doivent pas être absentes du débat européen, car elles font désormais partie de notre vie quotidienne.

Toute votre vie, cher lauréat, témoigne de cette

recherche de la véritable identité européenne, celle de la culture. Vous aviez connu ce grand poète américain que fut Ezra Pound si attaché à l'Italie, et dont les œuvres se nourrissent de toutes les richesses et de toute la diversité qu'offre notre civilisation.

Grand voyageur vous-même, vous avez traduit les œuvres de ce grand Européen, épris de voyages et de culture européenne que fut le poète Valéry Larbaud. Votre profond attachement à la littérature européenne qui ne vous a jamais quitté depuis vos débuts comme jeune éditeur de poètes modernes à Gênes, a sans aucun doute contribué à renforcer votre foi en cette Europe et en son unité. Vous avez dit un jour que si vous aviez un conseil à donner à un fonctionnaire des institutions européennes vous lui diriez: «Gardez votre foi, même si vous ne devez faire qu'enfoncer un petit clou, ce petit clou est essentiel». Je crois que ce conseil donné aux autres, vous ne l'a-

vez en effet jamais trahi, car tel le moraliste, vous ne vous êtes jamais lassé d'exprimer vos jugements, de proposer de nouvelles orientations, de critiquer, s'il le fallait, les options prises. C'est à cette œuvre de patience et de tenacité que nous rendons hommage aujourd'hui.

Vous associer à Joseph Bech n'est donc à mes yeux pas simplement une action de commémoration de ce grand homme d'Etat luxembourgeois. La signification profonde du geste que constitue l'attribution du prix qui porte son nom à vous, Emanuele Gazzo, est surtout la reconnaissance du fait qu'une certaine façon d'être Européen – lucide et courageux – est, dans une société qui sacrifie trop le souci de son avenir aux impératifs du jour, un rappel nécessaire et judicieux. Permettez-moi de paraphraser les paroles que Valéry Larbaud prête à son héros Barnobooth: «Vous êtes un patriote européen».

Bilan et perspectives

Interview de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, dans l'Echo de l'Industrie

Dans son édition du mois de janvier 1980 (n° 1), l'Echo de l'Industrie a publié sous le titre «Bilan et perspectives» une interview de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement. Nous reproduisons ci-après le texte de cette interview.

Echo de l'Industrie: L'année 1979 qu'on vient de clôturer aura finalement connu une évolution moins favorable que ne le laissait prévoir la reprise conjoncturelle au cours du 1^{er} semestre à la suite du regain de dynamisme de la demande étrangère. Le ralentissement du niveau d'activité dès l'automne et l'accroissement des poussées inflationnistes ont marqué en effet la fin de 1979. Comment analysez-vous notre situation économique au tournant de 1979/80 ?

M. Werner: Le début de l'année économique 1979 fut en effet assez prometteur: l'amorce d'une relance se faisait sentir sur le plan de l'activité économique globale sous l'impulsion d'une accélération de la demande extérieure due à la reprise économique relevée auprès de certains de nos principaux partenaires commerciaux, en particulier la R.F.A. Pour l'ensemble de l'année la production industrielle avait progressé de 2,9%.

Pendant le 1^{er} semestre de l'année écoulée, l'économie luxembourgeoise a profité d'un contexte économique plus favorable sur le plan international. Cela est vrai notamment du secteur sidérurgique qui a pu escompter de meilleurs résultats en fonction d'un redressement des prix et d'une légère augmentation des quantités produites. En revanche durant la 2^e partie de l'année la situation s'est à nouveau détériorée sous la menace d'une résurgence des tensions in-

flationnistes dans les économies nationales importantes à la fois initiées et renforcées par la perspective de la hausse des prix de l'énergie.

L'évolution dramatique des données politiques sur le plan international vers la fin de l'année 1979 du climat d'insécurité et de trouble persistant au Moyen-Orient risque de perturber la vie économique et sociale dans les mois à venir et d'inhiber les plans de développement nationaux et multinationaux. Elle incite les pays industrialisés à toiser les perspectives économiques pour l'année 1980 avec la plus grande circonspection et avec une nette pointe de pessimisme.

C'est ainsi que le Gouvernement luxembourgeois prévoit pour 1980 un taux de croissance du PIB en volume de 2%, en régression par rapport au taux de 2,6% qui semble avoir été celui de l'année écoulée.

Notre industrie sidérurgique devrait, selon les experts de la CCE, enregistrer un ralentissement de la production de l'ordre de 4% qui selon toute vraisemblance pourrait être compensé sur le plan économique général par un regain des activités de notre industrie moyenne et compensé également en partie par des perspectives dans l'ensemble encore bonnes dans le secteur des services.

Bien que notre pays se trouve, en matière d'inflation, encore en position privilégiée, la tendance de l'évolution des prix pour 1980, sous l'influence de la

hausse précipitée et désordonnée des prix du pétrole, sera moins favorable et le taux moyen de hausse de 1979 sera probablement dépassé en 1980.

Cette nouvelle envolée des prix du pétrole s'accompagne de hausses en flèche sur les marchés des matières premières. En effet, le désir de s'assurer une sécurité d'approvisionnement aussi grande que possible, combiné avec la réapparition de tendances inflationnistes, a amené les producteurs à pratiquer un surstockage, malgré la charge élevée d'intérêts et malgré la légère inflexion conjoncturelle. Ces phénomènes accentuent le désordre monétaire et déroutent les marchés des capitaux. Tous ces éléments auront inéluctablement une incidence fâcheuse sur le coût de l'argent qui risque de se maintenir encore à des taux élevés. Cela pèsera lourdement sur la propension des entreprises à investir. Le ralentissement général des activités aura nécessairement des répercussions sur la situation de l'emploi.

Si le Luxembourg se trouve en position relativement favorable, en ce qui concerne le taux de chômage, par rapport aux autres pays, il faut néanmoins escompter une légère aggravation du problème de l'emploi pour l'année 1980. En effet, les pertes d'emploi programmées dans la sidérurgie risqueront de ne pas être entièrement compensées par le développement encore persistant des activités dans le secteur des services, de certaines industries moyennes et notamment dans la construction. Les récentes mesures prises ou projetées par le Gouvernement en matière d'investissements publics constitueront un facteur d'animation conjoncturelle dans ce secteur. Nos efforts en vue de la création d'emplois industriels doivent donc être poursuivis.

Si j'ose faire des pronostics pour 1980, j'escompte pour la 2^e moitié de l'année un climat conjoncturel plus favorable qu'au 1^{er} semestre, à moins qu'une crise politique grave en Asie ou au Moyen-Orient ne remette tout en question. Il est en effet pensable que la situation économique et la balance des paiements des Etats-Unis pourraient s'améliorer vers le milieu de l'année. Cette évolution se répercuterait sur l'Europe et pourrait calmer les actuelles turbulences monétaires. Il en résulterait aussi une certaine accalmie à propos des taux d'intérêt.

Echo de l'Industrie: Quel est, en tant que chef du nouveau Gouvernement issu des élections législatives du 10 juin 1979, le bilan que vous tirez de l'action politique de l'année passée ?

M. Werner: En ce qui concerne l'action politique de l'année passée je n'en suis responsable, en tant que chef du Gouvernement, que pour le deuxième semestre. Or, il est difficile d'établir un premier bilan après six mois d'activité qui constituent dans une large mesure une période de rodage pour le Gouvernement et pour le Parlement.

Je voudrais d'abord constater que la campagne électorale, la formation du nouveau Gouvernement et les changements politiques qui s'en sont suivis n'ont pas perturbé la vie économique et sociale du

pays. On peut dire que dans l'ensemble les choses ont évolué normalement tout au long de l'été et de l'automne et que, de ce point de vue il n'y a pas eu rupture à propos de la gestion publique.

C'est dans le sens de cette continuité que le dialogue a été repris d'emblée avec les partenaires sociaux. La tripartite sidérurgique s'est reconstituée. Les pourparlers ont été menés dans le cadre tripartite en vue de la prorogation de la loi du 24 décembre 1977 autorisant le Gouvernement à prendre des mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi. Le Gouvernement a déposé un projet de loi qui proroge cette action pour trois années d'abord. La loi en question pourra être prorogée pour deux autres années par un simple arrêté grand-ducal, de sorte que pratiquement la période législative actuelle est couverte. La loi telle qu'elle a été déposée a été renforcée dans certains de ses aspects d'équité et permettra de faire face dans de bonnes conditions à d'éventuelles détériorations de la situation économique qui pourraient survenir au cours des prochaines années. Le modèle de la concertation continue et responsable est maintenu. Certains aspects institutionnels sont normalisés.

Par ailleurs je constate que nous avons réussi à faire voter dans les délais prévus, et avant la fin de l'année, le budget 1980, ce qui n'était pas une petite performance étant donné que les nouveaux ministres devaient d'abord s'initier à leurs affaires et à leur budget. Un certain nombre d'accents nouveaux ont d'ores et déjà été posés dans ce budget qui est orienté selon les priorités que nous avons fixées dans le programme gouvernemental.

Une première priorité est précisément celle de maintenir le plein emploi et de faire face à la suppression de postes de travail que nous encourons en ce moment du fait de la réduction du potentiel de main-d'œuvre dans la sidérurgie. Non seulement l'aide fiscale à l'investissement a été provoquée et aménagée, mais le budget comme tel prévoit déjà une très forte augmentation des crédits destinés à la promotion de l'investissement industriel de notre pays. Ainsi également les transferts de revenus et de capitaux aux entreprises industrielles, commerciales et artisanales passent de 497 millions en 1979 à 726 millions en 1980, soit une augmentation de 46% en l'espace d'une année. Il faut mentionner d'autre part des crédits importants, de l'ordre de 6 milliards, qui figurent au budget en vue d'améliorer l'infrastructure publique, ce qui permet de soutenir l'emploi dans le secteur de la construction. Enfin j'aimerais relever que certaines mesures fiscales ont été inscrites au budget en vue de favoriser la consolidation et la compétitivité des entreprises, spécialement la réduction de l'impôt sur la somme des salaires et d'une tranche de l'impôt commercial communal.

En matière de politique familiale nous avons considéré qu'il fallait essayer de renverser les tendances actuelles en matière démographique et de renforcer de ce fait les prestations aux familles. Des réalisations palpables en ce domaine se trouvent déjà inscrites dans le budget de 1980, notamment l'extension

de l'allocation de maternité et le relèvement des allocations familiales.

Echo de l'Industrie: La très forte augmentation de notre facture pétrolière qui ne manquera pas d'aggraver encore le déséquilibre de notre balance commerciale et celui de la balance des paiements de l'UEBL risquera d'entraîner un affaiblissement du franc belge et implicitement un renchérissement de nos importations. Comment voyez-vous évoluer la parité du franc belge face aux autres devises et quelle solution préconisez-vous pour redresser cette situation ?

M. Werner: En ce qui concerne le Grand-Duché de Luxembourg, je dirais que le déséquilibre persistant de la balance commerciale proprement dite, c'est-à-dire l'échange des biens et des marchandises avec l'extérieur, constitue le phénomène le plus inquiétant de notre situation économique actuelle; ce déficit est certes compensé dans une large mesure par l'échange des services, mais il reste néanmoins selon toute probabilité un déficit global, du moins une balance très précaire. Il va de soi que cette précarité sera encore accrue par les derniers relèvements de la facture pétrolière.

Sur le plan de l'UEBL le même problème se présente, aggravé encore par les incertitudes politiques en Belgique qui s'ajoutent à l'inquiétude générale. Tout cela pèsera sur le cours du franc belge.

Néanmoins, et malgré le fait que la Belgique recourt actuellement à des emprunts extérieurs, la devise belge est techniquement solide, eu égard notamment à l'importante réserve d'or non réévaluée détenue par la Banque Nationale de Belgique.

Du fait que le FB fait partie du Système monétaire européen, il est lié aussi à l'évolution du mark allemand qui est en quelque sorte la «Leitdevise» de ce système auquel les autorités belges et luxembourgeoises tiennent pour des raisons de politique économique générale. Il est notoire que nous importons de la R.F.A. quelque 50% de ce qui se consomme chez nous. Tout changement de parité dans le sens d'une réévaluation du DM ou d'une dévaluation du FB équivaldrait à renchérir nos importations.

Dans le temps, certaines dévaluations paraissaient profitables du point de vue économique, en ce sens que pendant un certain temps les coûts de production des pays qui avaient dévalué restaient inférieurs par rapport à d'autres concurrents sur les marchés internationaux. Cette illusion monétaire est perdue aujourd'hui, notamment du fait que nos pays, la Belgique et le Luxembourg ont des systèmes très développés d'indexation des prestations. De la sorte le bénéfice monétaire s'évapore très vite. Du point de vue économique nous n'avons donc pas intérêt à voir un changement de parité à intervenir entre le FB et le DM. Les faibles ajustements de parité intervenus au cours des dernières années n'ont pas ébranlé le système monétaire belgo-luxembourgeois.

La nervosité qui règne actuellement sur les marchés des capitaux où tout événement même pure-

ment politique culbute le cours des monnaies, persistera probablement. A l'intérieur du SME des tensions pourront se produire. Mais le système s'est mieux comporté et défendu que d'aucuns l'avaient prédit.

En ce qui concerne les mesures qu'un Gouvernement devait prendre sur le plan national pour affermir sa monnaie sont en grande partie du domaine de la politique économique et sociale. Il faut en effet maintenir la compétitivité de notre système productif vis-à-vis de l'étranger. Cela signifie une certaine modération dans la politique des revenus et d'autre part une rationalisation encore plus poussée de l'appareil productif. Ceci présuppose une conception dynamique de notre économie, grâce à une politique de recherche, grâce à une meilleure préparation de nos citoyens à l'exercice de leur profession. Last not least il faut insister sur un financement des budgets par des moyens orthodoxes, c.-à-d. autres que purement monétaires.

Pour réduire la facture pétrolière et essayer d'en atténuer la répercussion sur notre économie, il faut d'abord engager sérieusement une politique d'économies des produits énergétiques. Le Gouvernement a prévu dans le budget certains crédits à cet égard, en étant bien conscient que ces mesures restent nécessairement limitées. Peut-on atténuer l'incidence de la hausse du pétrole sur nos prix en général ? Nos prix pétroliers restent inférieurs à ceux appliqués à l'étranger, du fait que les taxes au Luxembourg demeurent moins élevées qu'ailleurs. Le Gouvernement entend maintenir nos accises à un niveau un peu inférieur à celui de nos voisins. C'est indirectement une des incitations au développement économique et touristique. Pourvu naturellement que notre approvisionnement ne soit pas menacé.

Echo de l'Industrie: Monsieur le Président, lors de votre allocution de fin d'année vous avez adressé au peuple luxembourgeois un appel à la solidarité, appel qui, dans la situation économique extrêmement difficile qui s'annonce, est sans doute amplement motivé. N'estimez-vous donc pas, qu'en concédant lors des récentes négociations salariales à la fonction publique des hausses relativement substantielles, difficilement justifiables dans le contexte économique incertain voire sombre qui s'annonce, le Gouvernement a en quelque sorte hypothéqué la solidarité qu'il appelle ?

M. Werner: Tout d'abord, et mes réponses le prouvent, je partage vos craintes quant aux difficultés que doit affronter le Grand-Duché de Luxembourg comme l'ensemble des pays européens. En général, dans l'intérêt de la sauvegarde de la compétitivité de notre économie, la modération en matière de coûts salariaux et par conséquent une certaine concertation en matière de politique salariale s'imposent. Je n'ai jamais caché ma préférence pour une politique salariale d'ensemble. Je n'ai pas toujours été suivi.

En ce qui concerne plus particulièrement les négociations récentes dans le secteur public, j'aimerais re-

lever certains points qui, je crois, pourront mieux faire comprendre l'attitude du Gouvernement.

En premier lieu le Gouvernement était confronté à la revendication de négocier, pour laquelle les représentants de la fonction publique invoquaient à la fois l'argument de la continuité de la politique salariale auprès de l'Etat et des argumentations tirées d'un passé récent.

Dans le secteur de l'Etat, une politique des petits pas s'impose beaucoup plus que d'attendre que s'accumule un arriéré donnant lieu à des mouvements profonds.

Bien sûr, il fallait tenir compte de la situation générale et des répercussions sur d'autres secteurs. Aussi les instructions au ministre allaient-elles dans le sens de majorations modérées.

Deux autres considérations ont déterminé le Gouvernement à faire une concession limitée: d'abord le fait de pouvoir conclure pour la première fois un accord salarial portant sur deux années, c'est-à-dire garantissant à l'Etat la paix sociale dans ce secteur pendant deux ans. Cela constitue un avantage spécifique nullement négligeable. Ensuite le Gouvernement avait le souci de profiter de cette occasion pour créer une base de départ saine et reconnue par les deux partenaires en vue des négociations futures, la Confédération générale de la fonction publique ayant jusqu'à présent toujours fait état d'un certain «passé à régler». Il a été arrêté clairement que ce contentieux est éliminé une fois pour toutes et qu'à l'avenir, c'est-à-dire fin 1981, les résultats des négociations dans la fonction publique dépendront uniquement de la situation effective et des perspectives économiques futures, c'est-à-dire de l'évolution pendant les années 1982 et suivantes. Donc pas de rattrapage éventuel pour 1980 et 1981 !

Tout compte fait, je suis d'avis que les résultats négociés, certes favorables à la fonction publique et d'ailleurs reconnus comme tels par la CGFP et par d'autres groupements syndicaux, constituent cependant en raison des différents points que je viens de citer un compromis justifiable.

Echo de l'Industrie: Le programme de ce Gouvernement a été élaboré dans une période où l'environnement économique mondial et national a été, quoique difficile, encore plus favorable qu'actuellement. Devant l'aggravation des perspectives économiques estimez-vous pouvoir maintenir le programme tel quel, ou estimez-vous que, le cas échéant, de nouvelles priorités doivent être fixées ?

M. Werner: Vous avez raison de dire que l'environnement économique mondial a empiré depuis le programme gouvernemental. Mais d'un autre côté je voudrais attirer l'attention sur le fait que ce programme n'est pas le produit d'une euphorie. Nous étions parfaitement conscients de la précarité de la situation même au moment où les récents événements sur le plan pétrolier et politique ne s'étaient pas encore produits. Certains passages de la déclaration gouvernementale comme par exemple celui où il est dit que

«la nouvelle législature est marquée par l'inquiétude qu'inspire la précarité des données économiques due au rapide renversement des rôles et du déplacement du pouvoir économique sur le plan mondial» en témoignent.

Le Gouvernement savait, en abordant sa tâche, qu'il allait au-devant d'une période très difficile d'adaptation et d'ajustement de notre économie aux conditions nouvelles de l'environnement économique mondial. S'il y a eu, dans le récent passé, un assombrissement des perspectives, je ne crois pas que cela devrait nous amener à revoir les priorités que nous avons fixées, c'est-à-dire le maintien du plein emploi, l'encouragement des investissements, le renforcement de la recherche pour permettre de produire des produits plus élaborés ou de haute technicité, de nouveaux accents en matière de politique familiale, l'amélioration de l'éducation nationale dans le sens d'une plus forte orientation de l'enseignement sur les besoins économiques du pays, enfin tout ce qui se rattache à une plus grande équité sociale et à la qualité de la vie.

Ces priorités restent. Il y a des accents qui peuvent être déplacés d'une année à l'autre, et compte tenu des derniers événements je dirais que la priorité d'une prompt solution du problème énergétique s'impose plus que jamais. Le financement des pensions-vieillesse retiendra de toute façon notre attention.

Je crois qu'en principe les priorités fondamentales de notre action politique restent vraies, que nous soyons en période d'amélioration ou en période de détérioration de la conjoncture. Il faut cependant être conscient que les possibilités d'actions seront limitées par les moyens effectivement disponibles.

Une politique spécifique, dont la nécessité serait reconnue par l'ensemble de l'opinion publique, ne devrait pas renoncer même à demander des sacrifices équitables et supportables.

Echo de l'Industrie: 1980 marque le début d'une nouvelle décennie. Quels sont, selon vous, les problèmes essentiels auxquels seront confrontés les pays européens et plus particulièrement le Grand-Duché de Luxembourg et auxquels il importe de trouver des solutions dans les dix ans à venir ?

M. Werner: Je crois que la prochaine décennie sera une décennie qui adressera à tous les hommes et tous les pays de formidables défis.

Il y aura certainement un changement des conditions dans lesquelles nous vivons et où nous produisons. Pour nous en tenir aux phénomènes économiques-sociaux, abstraction faite des défis spirituels et moraux, je crois qu'il y aura d'abord de profonds changements dans la répartition des rôles sur le plan mondial. L'Europe qui est en perte de vitesse au point de vue de la compétitivité par rapport à un certain nombre de pays récemment évolués, qui doit payer une facture pétrolière écrasante, qui se voit confrontée avec une nouvelle répartition des revenus sur le plan mondial devra essayer de retrouver une place dans ce concert mondial. Elle aura surtout à résoudre

le problème de l'énergie. Le problème de l'emploi persistera. En effet nous sommes pris dans un engrenage, où prime à la fois la nécessité de rationaliser, de mécaniser et d'adopter de nouvelles technologies d'une part et de maintenir, voire de rétablir le plein emploi d'autre part. Le problème de l'emploi n'étant pas résolu, cela posera inéluctablement le problème fondamental du droit au travail et de partage du travail disponible. Je crois que les deux dernières décennies ont été celles de la lutte pour le partage des revenus, la prochaine décennie sera, dans une certaine mesure, celle du partage du travail disponible ce qui entraînera certains changements de sociétés de notre mode de vie et de nos conditions de production. Je ne veux pas dire que la réduction de la durée du travail sera pour demain puisqu'à mon avis il faudra à ce sujet une large concertation sur le plan international. Mais d'un autre côté le problème du travail et de l'emploi restera posé au courant de la prochaine décennie et devra trouver des solutions nouvelles.

D'une façon générale nous serons confrontés avec le problème des matières premières, notamment de certaines matières premières qui se rarifient à moins de trouver de nouveaux gisements et de nouvelles possibilités d'exploitation.

Un autre défi à relever consistera à établir un certain ordre monétaire. Une amorce dans ce sens a pu être faite en 1979, par la création du Système monétaire européen ce qui constitue d'ailleurs un des aspects positifs de l'année écoulée. Je suis d'avis que si l'on parvient à rétablir un certain ordre monétaire – l'actuel fonctionnement du SME en est la preuve

– il s'en suivra en même temps une tendance sur une certaine stabilité économique.

Aussi j'estime que les efforts sur ce plan doivent être amplifiés au cours des dix prochaines années. Nous devons en arriver de nouveau à un système monétaire cohérent facilitant l'échange des produits et la stabilité des phénomènes économiques. Il s'agit en ce moment bien entendu d'un souhait plutôt que d'une réalité. Une prochaine étape serait de consolider d'autres zones de stabilité monétaire, à côté de celle du serpent européen puisqu'il est évident que les pays, individuellement, ne sont plus capables de gérer leurs monnaies sur le plan international.

C'est la fonction du Fonds monétaire international de regrouper ces zones dans un ordre monétaire mondial. Il est possible que le système monétaire européen puisse par une sorte d'osmose promouvoir une plus grande stabilité sur le plan international.

Longtemps on était d'avis que l'Europe, à elle seule, ne pouvait pas réaliser une zone de fluctuation concertée des monnaies, avant que la zone du dollar ne soit assainie dans ses rapports avec les autres zones monétaires. Les idées ont évolué.

Je crois qu'au contraire, et les événements des derniers six mois le prouvent, si nous parvenons à maintenir une certaine stabilité monétaire en Europe, nous pouvons approcher dans de meilleures conditions les autres partenaires sur le plan monétaire et les induire à s'attacher avec nous à réaliser une plus grande stabilité monétaire sur le plan mondial, préalable d'une relance véritable et soutenue de l'économie mondiale.

L'économie luxembourgeoise au début des années 80

Interview de Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes, dans l'Echo de l'Industrie

L'Echo de l'Industrie a publié dans son édition du mois de mars 1980 (n° 3), sous le titre «L'économie luxembourgeoise au début des années 80» une interview de Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes. Nous reproduisons ci-après le texte de cette interview.

Echo de l'Industrie: Après deux décennies de développement continu, l'économie luxembourgeoise est, depuis 1975, à la suite de la crise qui a affecté l'économie mondiale, aux prises avec de graves difficultés ayant pour origine non seulement des causes conjoncturelles, mais également structurelles. Le Luxembourg, comme la plupart des pays industrialisés à haut niveau de vie, éprouve en effet des difficultés à s'adapter à la nouvelle division de travail qui est en train de se réaliser au niveau mondial.

Au cours des dernières années des efforts accrus ont été entrepris en vue de restructurer le tissu économique et plus particulièrement l'industrie sidérur-

gique afin d'améliorer à nouveau la compétitivité gravement compromise de nos entreprises.

Au début des années 80 quel est, Monsieur le Ministre, votre diagnostic de la santé de l'économie luxembourgeoise?

M. Thorn: Je ne voudrais pas revenir dans ce contexte à l'analyse détaillée de l'évolution économique au Luxembourg dans un passé récent, analyse qui a été faite déjà et le sera encore lors des prochains débats au Parlement sur la situation économique, sociale et financière du pays.

Rappelons simplement que l'année qui vient de

s'écouler a présenté, tous comptes faits, maints aspects positifs, tant pour ce qui est du niveau d'activité, avec une performance de croissance de l'ordre de 3%, que sur le plan des équilibres intérieurs et extérieurs, puisque l'évolution du chômage, des salaires et des prix a été relativement satisfaisante et que le déficit du commerce extérieur, au sens étroit, a pu être réduit. Ce n'est pas un mince succès de notre politique économique dans le contexte international que l'on sait.

On peut donc dire globalement que, compte tenu du cumul d'événements défavorables qui ont marqué l'évolution depuis 1975, le Luxembourg a relativement bien résisté. L'évolution subséquente représente néanmoins une rupture radicale avec les tendances de la période antérieure et nous a mis en présence d'un ensemble de problèmes nouveaux d'une part, mais aussi de problèmes qui prennent leur origine dans un passé beaucoup plus éloigné et dont la solution n'est pas encore assurée. Je voudrais me borner à relever ici trois problèmes d'importance qui, au-delà des inquiétudes que peut inspirer la situation conjoncturelle immédiate, pèseront lourdement au cours des prochaines années sur l'évolution de l'économie luxembourgeoise et imposeront de sévères contraintes à notre politique économique.

Les deux premiers sont d'ordre structurel et démographique, le dernier a trait à l'adaptation de nos structures de production, tant dans le secondaire que le tertiaire, aux nouvelles données des marchés internationaux.

Je voudrais rappeler les données d'une évolution démographique, amplement connue il est vrai, mais qui constitue toujours la toile de fond de l'évolution de notre marché de l'emploi pour un certain nombre d'années encore.

Il s'agit du phénomène de l'augmentation de la population résidente en âge de travailler, par le gonflement du nombre des jeunes entrant sur le marché du travail, combiné à une réduction des départs à la retraite. Cette tendance devrait persister jusqu'en 1985 environ.

D'autre part, la petite dimension du Luxembourg fait que sur le plan de la sécurité sociale ou de la redistribution fiscale il ne peut en appeler à une solidarité à l'intérieur d'une grande entité économique et ne peut compter que sur ses propres ressources, forcément réduites. L'évolution du coût du système de la sécurité sociale, et son financement, conditionné aussi par l'évolution démographique, posera à moyen terme des problèmes très graves et qui sans doute exigeront des solutions douloureuses.

Troisième point finalement, les faiblesses structurelles de l'appareil de production luxembourgeois et son adaptation nécessaire aux grandes mutations de l'économie internationale.

Il y a tout d'abord la sidérurgie. Elle continue à jouer un rôle essentiel et reste la principale branche industrielle. Relevons que l'adaptation de l'outil sidérurgique aux conditions nouvelles est engagée et se déroule dans le cadre d'un large consensus entre les parties intéressées. La restauration de la compétitivité

de cette branche a évidemment eu et aura encore d'importantes retombées sur le plan social. Soulignons que malgré les efforts conséquents de diversification industrielle déployés, la sidérurgie garde toujours une position de force dans notre structure industrielle.

On peut dire que d'une façon générale l'industrie luxembourgeoise conserve actuellement une spécialisation très grande dans les activités à faible contenu de travail qualifié, c'est-à-dire des activités particulièrement exposées à la concurrence de pays nouvellement industrialisés. Cette position particulière est imputable en partie à la taille de notre économie, à l'absence de matières premières et d'énergie, qui font de notre industrie une industrie réduite à un rôle de transformateur, devant tout importer pour le réexporter ensuite. D'où une vulnérabilité qui ne pourra sans doute jamais être éliminée complètement. Ce qui s'imposera cependant au cours des années à venir, c'est un dégagement progressif des secteurs en déclin et une orientation plus poussée vers des productions d'avenir. Ceci n'est possible que par une politique systématique d'innovation, et au besoin, d'apport de technologies nouvelles dont disposent les investisseurs étrangers. La politique menée par le Gouvernement va dans ce sens. La taille même de notre économie impose cependant des limites à cette action.

Echo de l'Industrie: Le Gouvernement précédent, tout comme le Gouvernement actuel, ont mis l'accent sur la nécessité de créer des emplois nouveaux afin de maintenir le plein emploi, ceci pour compenser l'indispensable réduction du personnel de la sidérurgie. Des efforts méritoires pour attirer de nouveaux investisseurs ont été réalisés tant par les milieux gouvernementaux, que par les milieux industriels et notamment l'ARBED.

Les résultats de ces actions vous semblent-ils satisfaisants ? Le Gouvernement entend-il poursuivre, voire accentuer au cours de la décennie qui vient de commencer, la politique d'attrait de nouveaux investisseurs ?

M. Thorn: La poursuite, voire le renforcement de l'action est en effet indispensable pour compenser la perte d'emplois due à la restructuration de notre sidérurgie.

On peut rappeler l'objectif qu'on s'est fixé dans la Conférence tripartite «sidérurgie»: maintien de 24.000 emplois industriels dans le Sud du pays et donc création de 7.500 emplois nouveaux jusqu'au 1^{er} janvier 1984.

Il s'y ajoute que le renforcement du tissu industriel et la création d'emplois additionnels sont aussi activement recherchés pour d'autres régions du pays, pour d'évidentes raisons d'équilibre et de remodelage.

Au-delà, il importe d'avoir à l'esprit que les actions menées ont également pour objectif de jeter les bases de notre structure économique pour l'horizon 2000, avec tout que cela comporte sur les plans les plus di-

vers: encouragement des investissements, mobilisation et aménagement des moyens, créativité et efforts d'innovation.

Le prochain rapport sur l'état de la Nation fera sans doute la mise au point chiffrée de nos projets que vise plus particulièrement votre question.

Je me bornerai à vous fournir pour le moment quelques indications.

Des efforts méthodiques et soutenus sont en cours pour valoriser des zones industrielles dans le pays; le coût financier à engager est très important et sera à supporter pendant quelques années.

Quant aux projets acquis, j'en note 18, au degré de réalisation variable.

Lesdits projets comportent la mise au travail progressive de salariés dans une fourchette de 2.145-2.600 unités - 510 travailleurs sont d'ores et déjà occupés productivement - de même que des dépenses d'investissement échelonnées de l'ordre de 7,6 milliards de francs.

J'y ajoute que des demandes courantes sont examinées régulièrement au titre de la loi-cadre d'expansion économique.

Je cite seulement 5 cas, totalisant un coût d'investissement de 520 millions de francs, permettant la création d'une centaine d'emplois nouveaux, sans parler de la consolidation, par rapport à un dossier, de 45 emplois existants. Enfin, nous sommes en pourparlers permanents avec les entreprises établies dans le pays et nous suivons leurs efforts d'investissements. Des investissements additionnels dans ce contexte seront évidemment stimulés convenablement.

Echo de l'Industrie: Une initiative heureuse notamment pour développer et moderniser les entreprises existantes a été la création de la SNCI. Or, en raison des activités grandissantes de cet organisme, il apparaît d'ores et déjà que les dotations actuelles sont insuffisantes et risquent de poser des limites étroites aux interventions possibles de la SNCI.

Dans cette situation, et en raison de l'utilité évidente de l'instrument nouvellement créé, n'y a-t-il pas lieu d'augmenter d'urgence les dotations de la SNCI ou, si les moyens nécessaires faisaient défaut, de trouver d'autres voies afin d'éviter que la politique d'encouragement des investissements ne soit battue en brèche ?

M. Thorn: La SNCI déposera à très brève échéance son rapport d'activité pour l'exercice 1979.

Le problème que vous visez est en fait plus limité, puisqu'il concerne la seule division des crédits d'équipement; ces derniers ont été accordés en 1978 et en 1979 à un rythme et avec une ampleur qui ont battu tous les records.

Il a été reconnu depuis le début de l'année que la limitation des fonds propres - le mécanisme en cause ne peut fonctionner que par le recours à des fonds propres - imposait, sur le plan de la gestion, l'application de critères plus restrictifs. Vous avez connaissance de la réponse intérimaire que le Gouvernement a donnée il y a quelques semaines à propos d'u-

ne question parlementaire sur le même sujet. Les interventions de la SNCI, par rapport aux autres divisions, se font même plus nombreuses et plus importantes.

Quant à l'enveloppe des crédits d'équipement à l'avenir, la décision du Gouvernement n'est pas encore prise et les délibérations continuent.

Je me suis personnellement entouré d'avis et de renseignements nécessaires.

L'action d'expansion et de renouveau économique doit être continuée sans relâche. Il s'agit de situer le mécanisme des crédits d'équipement dans la panoplie de mesures disponibles et d'avoir les égards nécessaires aux nuances entre l'assistance financière directe et un avantage qui facilite l'accès au crédit.

Je suis convaincu qu'une décision interviendra à bon escient, dans les semaines à venir.

Echo de l'Industrie: Dans son dernier rapport annuel, la Fédération des Industriels avait insisté sur la nécessité de stimuler l'innovation industrielle et de mettre en matière d'aides à la recherche/développement, les entreprises luxembourgeoises sur un pied d'égalité avec leurs concurrents étrangers. Le Gouvernement de son côté avait, dans sa déclaration gouvernementale, marqué sa volonté de stimuler la créativité.

Sous quelles formes et pour quand prévoyez-vous la mise en vigueur d'une politique d'encouragement en cette matière vitale pour l'avenir de notre pays ?

M. Thorn: Ma réponse dans ce contexte sera brève. La stimulation de la recherche et de l'innovation est reconnue comme étant indispensable et primordiale.

Des études sont en cours pour déterminer les mécanismes d'encouragement propres à notre situation. Cet exposé englobera l'examen des moyens utilisés à l'étranger et impliquera aussi le dépouillement des études à l'échelon international.

La contribution de la Fédération des Industriels, sous forme de brochure consacrée à la créativité des entreprises, sera prise en considération comme document précieux.

L'approche choisie est appelée à déboucher sur la définition d'un concept global et sur la mise en œuvre de mesures adéquates.

Le remodelage de la loi-cadre d'expansion économique fournira aussi l'occasion d'y introduire des principes plus précis.

Je note enfin que différents dossiers sont en instance d'examen et que des avis consultatifs ont été déposés, bien sûr au regard de l'encadrement légal existant et des possibilités d'intervention actuelles. On y donnera suite dans les meilleurs délais.

Echo de l'Industrie: L'expérience vécue au début des années 70 a montré qu'en présence de tendances inflationnistes acquises, la compétitivité des entreprises luxembourgeoises - dont la marge de négociation est en raison de l'indexation automatique réduite aux augmentations salariales réelles - se détériore

par rapport aux entreprises dans nos pays voisins. Or, il est certain que, même du seul fait des hausses de prix qui nous sont imposées par l'étranger, une accélération de l'inflation peut difficilement être évitée dans le courant de 1980. Devant cette menace quelles devront être selon vous les lignes de force de la politique des prix et des rémunérations ?

M. Thorn: Il est indéniable qu'une accélération de l'inflation pourra être difficilement évitée au Luxembourg en 1980, ne fût-ce que du fait de la contagion par le biais des importations. On peut admettre aussi qu'en théorie l'existence de mécanismes d'indexation est de nature à amplifier les tendances inflationnistes et à peser sur les coûts en détériorant ainsi la situation compétitive des entreprises. En pratique, on a cependant pu observer au cours des dernières années qu'en dépit de notre système d'indexation générale des rémunérations, notre taux d'inflation a été parmi les plus faibles de la communauté internationale.

L'indexation a constitué un élément de stabilisation dans les revendications salariales en éliminant la surenchère provoquée par des anticipations inflationnistes. Ceci étant dit, il faudra surveiller de très près l'évolution de nos prix internes, les mécanismes de répercussion des hausses importées et l'adaptation du pouvoir d'achat réel des ménages. Si, par impossible, l'évolution de nos coûts salariaux devait aller dans le sens d'une détérioration grave de notre capacité concurrentielle, je voudrais rappeler que ce Gouvernement vient de reconduire une législation permettant, dans des hypothèses extrêmes, de sauvegarder, par des sacrifices de part et d'autre, la compétitivité de notre économie.

Echo de l'Industrie: Le déficit croissant de la balance commerciale, dû en grande partie à l'accroissement inconsidéré de la facture pétrolière, constitue sans aucun doute une des faiblesses de l'économie du Grand-Duché. Estimez-vous qu'il soit possible, compte tenu de l'importance des facteurs étrangers qui influencent nos relations avec l'étranger, de réduire progressivement le déficit actuel afin de rétablir l'équilibre de la balance des biens et services ? Quelles mesures préconisez-vous pour atteindre cet objectif ?

M. Thorn: Il est vrai que la situation de déficit commercial persistant depuis 1975 est un phénomène préoccupant. Il semble cependant qu'il ne soit pas allé croissant en 1979, nonobstant «l'accroissement inconsidéré de la facture pétrolière», comme vous dites.

Mais permettez-moi de revenir quelque peu sur l'origine et les causes de la situation actuelle en nuanciant l'interprétation que semble suggérer la question. Depuis 1975, qui a vu l'effondrement des exportations, tant en volume qu'en prix, de nos principales industries exportatrices, la situation sur les marchés internationaux ne s'est que très progressivement améliorée. Parallèlement à la dégradation de la demande étrangère, les importations, tant de biens de consommation que de biens d'investissement, ont

continué sur leur lancée. Les importants déficits connus depuis lors sont donc dus, d'une part, aux rigidités inhérentes au comportement du consommateur et, d'autre part, à une détérioration substantielle des termes de l'échange, les prix des matières premières industrielles, de l'énergie, des biens d'investissement et des biens de consommation importés connaissant des hausses importantes, alors que la structure de nos exportations, se composant pour une bonne part de produits intermédiaires, a été à l'origine d'une dégradation des prix relatifs.

Cette constatation vaut essentiellement pour la balance des importations et exportations de biens, qui, d'un excédent de 9,4 milliards en 1974, a évolué progressivement vers un déficit de 12,5 milliards en 1978, et probablement de 11,4 milliards en 1979.

Parallèlement cependant les opérations sur services au sens large, y compris les revenus de placements et d'investissements, ont accusé des excédents croissants allant en 1978 jusqu'à un solde positif de 35,3 milliards. En 1978, la balance des paiements courants, c'est-à-dire la somme de la balance commerciale, de la balance des services au sens large et des transferts privés et publics nets a présenté un solde positif de 21,7 millions. Pour 1979, on s'attend à un résultat analogue, encore que toutes les données et statistiques ne soient pas disponibles.

En ce qui concerne les perspectives d'avenir, et notamment la possibilité de comprimer progressivement le déficit commercial, l'évolution de l'année écoulée, malgré les tensions sur les prix des matières premières et de l'énergie, a montré que cela est faisable. Evidemment, nous avons bénéficié du côté de la demande de produits industriels d'une conjoncture favorable.

Ainsi la seule augmentation des exportations de produits sidérurgiques en 1979 a représenté plus du double de l'alourdissement de la facture pétrolière. Cette dernière s'est en effet chiffrée à 7,9 milliards contre 5,9 environ en 1978, soit une augmentation de 34,1%. C'est notamment une politique systématique d'économies d'énergie dans l'industrie, par le recours à des alternatives énergétiques, qui a rendu possible un recul de 7,5% en volume de la consommation totale de produits pétroliers. Cet effort doit être poursuivi et encouragé.

Il ne faut pas dégager un optimisme exagéré de ces considérations: le fait fondamental de nos relations économiques extérieures demeurera qu'en tant que petit pays industriel, sans matières premières et sans sources énergétiques, exportant des produits fortement concurrencés, nous ne pourrons jamais que subir l'évolution des marchés internationaux. Les mouvements sur les prix de nos approvisionnements sont des données sur lesquelles nous n'aurons pas de prise. La nécessité de maîtriser au moins le volet interne de ce problème, c'est-à-dire la productivité et la compétitivité technique, est d'autant plus impérieuse.

Echo de l'Industrie: M. le Ministre, quels sont, au début de cette décennie d'importance primordiale

pour le devenir non seulement économique, mais également social et politique de notre pays, les conseils que vous aimeriez formuler à l'adresse de nos chefs d'entreprise ?

M. Thorn: Il n'y a pas de recette toute faite à l'heure actuelle. Il y a lieu de prendre conscience des données objectives qui conditionnent notre cadre opérationnel.

Des actions sont en cours, d'autres suivront pour accroître les chances de nos agents économiques au sens général.

C'est-à-dire qu'à l'évaluation objective, au calcul économique et au courage dans l'avenir que nos chefs d'entreprise doivent documenter, il s'ajoutera le dialogue et la concertation entre les partenaires sociaux, la pratique judicieuse du modèle luxembourgeois, la sauvegarde de l'acquis et le jugement constant par rapport aux choses qui sont faisables, eu égard aux facteurs de notre économie, du cadre plus large dans lequel elle se situe, des paramètres admis dans les pays voisins.

Nos chefs d'entreprise y apporteront leur contribution que je sais constructive et valable.

Le Luxembourg n'est pas un paradis fiscal

«L'Echo de la Bourse» de Bruxelles a publié dans son édition du 24 février 1980 sous le titre «Le Luxembourg n'est pas un paradis fiscal» une interview de Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes. Nous reproduisons ci-après le texte de cet article.

Ce n'est sûrement pas R.T.L., entre deux «spots» publicitaires consacrés aux mérites d'une poudre à lessiver, qui donnera à l'opinion publique belge une véritable image de la situation économique et politique du Grand-Duché de Luxembourg. Pourtant ce pays ami, avec lequel nous entretenons d'étroites relations monétaires, connaît un développement et une expansion de sa structure bancaire qui méritent d'être soulignés. Luxembourg compte en effet aujourd'hui plus d'une centaine de banques et la place de ce centre financier est prépondérante dans les opérations sur l'euromarché. D'autre part, la stabilité sociale et le cadre libéral constatés au Grand-Duché ont, parfois, de quoi étonner. Pour cerner les tenants et aboutissants de cette situation privilégiée, nous avons interrogé M. Gaston Thorn, vice-président du gouvernement, ministre de l'Economie et des Classes moyennes. Ses propos sont éloquent.

Francs belge et luxembourgeois à parité réaffirmée

Echo de la Bourse: L'adoption au printemps dernier par le Parlement luxembourgeois d'un projet de loi sur le statut monétaire du Grand-Duché a suscité certaines appréhensions en Belgique. Puis on s'est rendu compte qu'il n'y avait rien de dangereux dans cette nouvelle législation destinée avant tout à mettre en règle le Luxembourg avec les nouveaux statuts du F.M.I. Pourriez-vous préciser quelles modifications elle entraîne dans les relations entre le Grand-Duché et la Belgique ?

M. Thorn: Le Luxembourg ayant dû, comme tous les pays qui adhèrent au F.M.I., se conformer aux nouveaux statuts du Fonds, a pu, par la même occasion, se doter d'un statut monétaire qui s'inscrit dans le cadre des accords d'association monétaire de 1963 entre la Belgique et le Luxembourg.

La loi du 15 mars 1979 relative au statut monétaire du Grand-Duché, dont le texte a été inspiré par le projet de loi belge dans la même matière, précise dans son exposé des motifs ainsi que dans son règlement d'exécution que son adoption n'entraîne aucune modification d'ordre institutionnel dans les relations monétaires entre les deux pays; le principe de la parité entre le franc belge et le franc luxembourgeois a été réaffirmé.

Echo de la Bourse: D'une manière plus générale, quel jugement portez-vous sur le fonctionnement de l'U.E.B.L., du Benelux... et sur l'Europe des monnaies ? Les débuts du système monétaire européen ne révèlent-ils pas, selon vous, que la coordination des politiques économiques dans la C.E.E. doit être renforcée en priorité ?

M. Thorn: Mon gouvernement a à différentes reprises affirmé son attachement à des relations privilégiées avec le Royaume de Belgique dans le cadre de l'U.E.B.L.; il espère pouvoir renforcer et éventuellement adapter dans le futur les instruments de cette coopération avec la Belgique.

La collaboration entre les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg au sein de l'association Benelux mériterait d'être renforcée, cette association ayant pu démontrer dans le passé sa capacité de progresser dans certains domaines plus vite que d'autres organismes internationaux plus vastes.

Quant au système monétaire européen, il a fait ses premières preuves et les chefs de gouvernement des Neuf viennent de confirmer leur décision de poursuivre dans la voie d'une intégration monétaire de l'Europe.

Il est certain que tout progrès sensible et les chances d'arriver à un système stable dépendent dans une large mesure de la coordination des politiques écono-

miques tendant à diminuer les grandes divergences qui caractérisent encore l'évolution économique dans les différents pays membres. Il s'agit néanmoins d'un objectif qui ne peut pas être réalisé à court terme. Ce qui importe, c'est que tous les pays fassent des pas dans la bonne direction.

Le Luxembourg n'est pas un paradis fiscal

Echo de la Bourse: Dans l'opinion publique en Belgique et sans doute aussi dans les pays tiers, le Grand-Duché de Luxembourg passe pour un paradis fiscal. Avez-vous le sentiment d'être le vice-président du gouvernement d'un paradis fiscal ?

M. Thorn: L'opinion, non fondée, que le Luxembourg serait un paradis fiscal est de moins en moins répandue chez ceux qui se donnent la peine de regarder les faits.

Les faits sont que, par exemple, par référence au produit intérieur brut, la pression du prélèvement obligatoire (impôts et cotisations sociales effectives) s'élevait en 1976 à 44%; elle était ainsi pour cette année inférieure à celle enregistrée aux Pays-Bas, mais supérieure à celle des autres pays membres de la C.E.E., selon l'Office de statistique des Communautés. Pour 1977, ce pourcentage atteint 48,50%.

Quant aux banques, elles sont soumises aux mêmes impôts que toute autre société; en ajoutant les taxes locales à l'impôt sur le revenu des collectivités, une banque opérant à Luxembourg doit payer environ 45% à 50% de son revenu au gouvernement.

La part des impôts directs atteindra en 1980 67,7% des recettes fiscales globales.

Précompte mobilier: soyons réalistes !

L'Echo de la Bourse: Ce n'est un secret pour personne qu'à maintes reprises les ministres belges des Finances successifs ont essayé d'obtenir un système par lequel les résidents belges devraient acquitter le précompte mobilier belge lorsqu'ils encaissent des coupons de titres étrangers au Luxembourg.

Que répondez-vous lorsque vous êtes l'objet de telles sollicitations ?

M. Thorn: Les banques luxembourgeoises retiennent déjà le précompte sur les coupons des titres belges. Il semble irréaliste de vouloir aller plus loin. Un résident belge désireux d'échapper au précompte mobilier trouvera une voie pour le faire, que ce soit à Luxembourg ou ailleurs.

Cadre libéral et stabilité sociale

L'Echo de la Bourse: Comment expliquez-vous l'importance de la place de Luxembourg pour les opérations de l'euromarché ? Et pourquoi tant de banques étrangères ont-elles tenu à ouvrir des filiales ou des succursales à Luxembourg ?

M. Thorn. Luxembourg s'est transformé en un centre financier majeur grâce surtout à la forte ex-

pansion de sa structure bancaire au cours des deux dernières décennies. Or celle-ci, bien que favorisée par certains attraits inhérents à la place, est largement due à des causes extérieures au Grand-Duché. En effet, les banques étrangères désireuses d'accéder aux marchés internationaux se heurtaient dans leur pays d'origine à des entraves: «interest equalization tax» aux Etats-Unis, «Bardepot» et réserves obligatoires en R.F.A., mesures restrictives et coûts élevés en Suisse, réglementation des marchés des changes dans de nombreux pays. En conséquence ou en prévision de ces obstacles, à partir de la deuxième moitié des années soixante, des banques sont venues, par vagues successives de nationalités, se fixer au Luxembourg qui disposait de structures d'accueil favorables: l'absence de conflit en raison de la très large ouverture de l'économie du pays vers l'étranger, entre la politique de crédit nationale et l'activité des banques orientée vers l'euromarché ainsi que l'entière liberté des mouvements de capitaux au-delà des frontières que garantit le double marché des changes, sont les caractéristiques majeures du cadre libéral dans lequel il est permis aux banques de développer leurs activités au Luxembourg.

A côté des facteurs du domaine financier, il existe à Luxembourg des attraits d'un ordre différent. Parmi eux, il y a lieu de mentionner la stabilité politique et sociale, la situation géographique centrale rehaussée par la qualité des moyens de communication, la présence d'une main-d'œuvre polyglotte, les coûts relativement modérés, l'implantation des institutions européennes et l'étroitesse des contacts entre banques, favorisée par la proximité que crée l'espace restreint, qui ne font qu'ajouter aux atouts de Luxembourg.

Enfin, un phénomène d'entraînement intrasectoriel a aussi joué dans la décision de nombreuses banques de venir s'implanter à Luxembourg: l'établissement à Luxembourg de quelques banques importantes d'une même nationalité en a amené d'autres, pour des raisons tant de concurrence que de standing. La place ayant acquis sa renommée de centre d'activités de l'euromarché, a attiré des banques d'autres nationalités, cherchant un accès sur ce marché. La création d'une filiale à Luxembourg est ainsi devenue pour de nombreuses banques une partie intégrante de la stratégie à long terme de leur engagement dans les marchés monétaires et financiers internationaux.

Les holdings

L'Echo de la Bourse: Quelle est la politique du Grand-Duché concernant les holdings ?

M. Thorn: L'importance du secteur des sociétés holdings est souvent exagérée; son existence n'a joué qu'un rôle très accessoire dans le développement de Luxembourg en tant que place financière internationale.

La législation fiscale en matière de sociétés de participation est comparable à celle existant dans beau-

coup de pays; elle tend en effet à éviter la double imposition économique des revenus; il y a lieu de préciser que les revenus encaissés par les holdings ne tombent pas sous le bénéfice des conventions contre la double imposition.

Un règlement grand-ducal du 27 juillet 1977 fixe le minimum du capital social dont doit disposer une société holding pour être admise au bénéfice des dispositions fiscales de l'article 1^{er} de la loi du 21 juillet 1920 et les soumet au contrôle de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines.

Il faut relever que le système holding a pu être appliqué aux fonds d'investissement, qui jouissent généralement dans les pays voisins d'un traitement fiscal privilégié.

Le Luxembourg c'est l'Arbed...

L'Echo de la Bourse: On a dit parfois qu'au point de vue économique et même politique, le Grand-Duché se confondait avec l'Arbed. Qu'en pensez-vous ?

M. Thorn: Les relations avec la sidérurgie luxembourgeoise en général et l'Arbed en particulier se placent sur un plan objectif et cohérent.

Des conférences tripartites — gouvernement, patronat et syndicat — concrétisées dans les accords du 3 août 1978 et du 19 mars 1979, ont abouti à l'établissement d'un catalogue de devoirs et de contraintes à moyen terme, assorti d'une série d'encouragements publics.

La loi du 8 juin 1979, œuvre législative, est venue coiffer l'ensemble des arrangements contractuels.

Des travaux préparatoires sont en cours en vue de l'organisation de futures rencontres triangulaires périodiques, abstraction faite du flux d'informations dont bénéficie régulièrement le gouvernement grâce à des liens de participation ou à l'existence de mécanismes de consultation particuliers.

Création d'emplois et investissements: paris tenus

Echo de la Bourse: Début 1979, il y avait 850 postes de travail susceptibles d'être créés au Grand-Duché pour des investissements représentant 2,2 milliards de francs. Où en est on actuellement ?

M. Thorn: Notre action d'information et de prospection, les négociations en cours et le fonctionnement efficient de la commission de la loi-cadre d'expansion économique font que les paris pourront être tenus dans une mesure satisfaisante. Un large examen et une vérification fondamentale vont être entrepris à propos de l'élaboration de la présentation du prochain rapport sur l'état de la nation.

J'estime, quant à moi, que nous aurons de bonnes chances d'atteindre nos objectifs, dans l'optique de la restructuration des entreprises, du redéploiement industriel et du renforcement de notre base économique. Cela n'exclut d'ailleurs pas l'un ou l'autre revers qui ne peut être évité dans une économie de marché en marche.

Le Luxembourg dans la presse étrangère

Le «Times» de Londres a consacré dans son édition du 7 mars 1980 une série d'articles au Grand-Duché concernant le Luxembourg en général, l'industrie sidérurgique, la place financière, les vins de la Moselle ainsi que Radio-Télé-Luxembourg. Nous reproduisons ci-après les principaux articles.

Luxembourg

Situated at the meeting point of Belgium, France and Germany, the Grand Duchy of Luxembourg, despite the vestigial Ruritanian trappings of one of Europe's last princeling states, has not only developed a viable modern economy but has also maintained a genuine sense of nationhood where other micro-states, from Monaco to San Marino, resemble nothing so much as larger-than-life sets for the colorful flummery of Gilbert and Sullivan operettas.

This reflects the Luxembourgers' astute and early awareness of their small country's need for integration into a wider political and economic context, coupled with the preservation of local cultural roots, including a distinct native patois, that still flourish be-

neath the heavy overlay of French and German influence. There was fierce popular resistance to the Nazi occupation in the Second World War.

Visitors to Luxembourg — an area of some 1,000 square miles (about the size of Dorset) with its fair share of rolling wooded hills, castles and quaint towns — are usually surprised to discover that the Grand Duchy is also one of the most prosperous members of the EEC, with the tenth biggest steel-making group in the world, and the fourth biggest in Europe.

More than 80 per cent of Luxembourg's gross national product comes from exports, and about 85 per cent of its trade is conducted with the rest of the EEC. Despite the Grand Duchy's small size — it contains no more than 350,000 inhabitants — it is twice as important a trading partner for Belgium as is Denmark, and takes as many French exports as Yugoslavia or China.

Further evidence of Luxembourg's dependence on and involvement with the outside world is the striking percentage of immigrants among the population — at 24 per cent, a higher proportion than in any

other EEC member state. More than 50 per cent of the industrial workforce are foreigners, with Italians and Portuguese predominating. Italian immigration dates back to the early part of this century.

The history of Luxembourg goes back to the tenth century when Siegfried, Count of the Ardennes, built a castle where the city of Luxembourg, the Grand Duchy's capital, now stands. During the middle ages this dynasty gave four emperors to Germany, four kings to Bohemia (among them the national hero, Wenceslas), and one to Hungary. At its height the house of Luxembourg ruled over territories extending from the North Sea to the borders of Russia.

This period of imperial power came to an end in the mid-fifteenth century, and during the next 400 years fortress Luxembourg formed part of other people's empires – Burgundian (1443-1506), Spanish (1506-1684 and 1697-1714), French (1684-1697 and 1795-1814), and Austrian (1714-1795). In the seventeenth century, the Spanish gave the southern part of the duchy – notably the regions round Thionville, Montmedy, Ivoix-Carignan and Marville – to France.

At the Congress of Vienna in 1815, Luxembourg was raised to the status of Grand Duchy, and made the property of the King of The Netherlands, William I, who was also given the title of Duke of Luxembourg. Although this paved the way for national independence, Luxembourg suffered further dismemberment, losing lands to the east of the Moselle and the Sûre to Prussia.

In the 1830s there was another loss of territory when the western part of the Grand Duchy was ceded to Belgium. It now forms the Belgian province of Luxembourg. Much of the rural population of Luxembourg had supported the Belgian revolt against Dutch rule in 1830, but the capital and its environs remained loyal to William of Orange. The personal union between Luxembourg and The Netherlands continued until 1890.

In that year, after the death of William III of Holland, who left no male descendant, the crown of the Grand Duchy passed to the elder branch of the House of Nassau, giving Luxembourg its own dynasty and complete independence. The present ruler – now thoroughly constitutionalized – is Grand Duke Jean who succeeded his mother, Grand Duchess Charlotte, in 1964 when she abdicated after reigning 45 years.

Recognition of the need for integration in a larger economic system took Luxembourg into the German Zollverein in 1842. After the First World War, the Grand Duchy withdrew, and in 1921 turned instead to Belgium to form the economic and monetary union which survives to this day. Benelux – a customs union embracing Belgium, Holland and Luxembourg – was conceived in exile in the Second World War and established in 1948. With these European credentials, it is not surprising that the Grand Duchy was a founding member of the European Coal and Steel Community (ECSC), the European Economic Com-

munity (EEC), and the European Atomic Energy Community.

The EEC's Council of Ministers, although based in Brussels, also meets in Luxembourg in April, June and October in a tall building on the Kirchberg plateau overlooking the old town. More controversially, Luxembourg houses the permanent secretariat of the European Parliament and is one of the working sites of that nomadic assembly. By custom, the Parliament's monthly plenary sessions are held alternately in the Grand Duchy and Strasbourg, while committee meetings take place mainly in Brussels.

With the advent of direct elections, there is a growing view among members of the European Parliament that these costly and inconvenient wanderings should be located in Brussels alongside the Community's main executive bodies, the European Commission and the Council of Ministers. However, the combined resistance of Luxembourg and France and the fact that the Parliament itself has no legal power to determine where it should sit, seems to rule out any change in present arrangements.

Michael Hornsby

Steel cuts without redundancy

Steel in Luxembourg means Arbed, the company has long been regarded as a «state within the state» because of its overriding importance in the life of the Grand Duchy.

More than five years of recession in the European steel industry have shown that Arbed is by far the strongest concern in the historic steel-making region that stretches in an arc from the Saar in the east, through Lorraine and southern Luxembourg into the valleys of the Sambre and Meuse in Belgium.

Thanks to a series of takeovers and cooperation agreements supported by the Luxembourg, West German and Belgian governments, Arbed has emerged as a multinational group charged with restructuring the steel industries of the Saar in West Germany. It also helps to put the ailing plants around Charleroi in Belgium on their feet, as well as putting the Luxembourg steel industry in trim to face the challenges of the 1980s.

Yet a casual visitor to Luxembourg city could be forgiven for overlooking an industry that in the heyday before the recession accounted for a quarter of Luxembourg's gross domestic product, 45 per cent of the country's industrial production and nearly 56 per cent of its exports, and employed more than a third of the Grand Duchy's industrial workforce.

Arbed's stately headquarters in the Avenue de la Liberté could easily house a government department or a museum rather than a thrusting steel concern. The red clouds that used to be visible to the south of the city on a clear day have disappeared since the replacement of the basic Bessemer converters by more up-to-date oxygen steel-making equipment.

The only reminder that one is close to one of the important steel-making centres of the European Community is the drumming of the diesel-hauled

freight trains in the bottom of the deep valley that skirts the former fortress city.

Arbed now claims to be the tenth largest steel-making group in the world and the fourth largest in Europe after British Steel, Thyssen of Germany and Finsider of Italy. The recession has left its mark in the form of heavy accumulated losses, an increased burden of debt and a sharply reduced workforce. Although business has improved somewhat in the past 18 months, Arbed is still a long way from the prosperity that it enjoyed up to the onset of the recession at the end of 1974.

In 1978, the Arbed parent company was able to increase its steel production by 12.4 per cent to 4,250,000 tonnes, but output in that year was still 26 per cent below the record level of 5,740,000 tonnes reached in the record year of 1974.

After reaching a peak of 4,505m francs (about 75m) in 1977, Arbed's losses fell to 1,919m francs in 1978. The improvement continued into the first half of 1979 when losses fell to 430m francs, or less than a third of the 1,600m francs loss incurred in the first half of the previous year.

The improvement in Arbed's business position reflected in part a recovery in demand for steel, particularly in West Germany, and the effects of the EEC's plan to counter the crisis in the industry.

The development of the Luxembourg steel industry in recent years has paralleled that of the large, efficient German groups in the Ruhr rather than that of its near neighbours in northern France, the Saar and southern Belgium. Arbed was able to reap the modest rewards of heavy and timely investment, whereas the industries of the Saar, Lorraine and Wallonia have only just begun the painful process of restructuring.

However, Luxembourg's steel managers are under no illusions about the future. The European steel industry is still characterized by substantial overcapacity. Fears are mounting of a new lurch into recession. Even before the oil price rises at the end of last year dealt their blow to the prospects for the world economy in 1980, the European Commission was giving warning that this year would be a difficult one for the steel industry.

The Luxembourg steel industry has, therefore, geared itself to live with the crisis for some years to come. But the strategy is offensive as well as defensive. In 1978, the Arbed management decided on a bold restructuring programme designed to transform the industry by 1983 at a cost of 23,200m francs.

Mastering the crisis has demanded, and will continue to demand, sacrifices. For the Luxembourg state, the recession in the steel industry has meant the loss of a major source of tax revenue. In turn, Arbed's shareholders have not received a dividend since that paid out for the 1975 business year. Normally the biggest sufferers from such a prolonged recession are to be found among the workforce of the afflicted industry, but in Luxembourg's case this is not so.

Arbed intends to cut the number of jobs in its Luxembourg steel-making divisions to 16,500 by 1983,

representing a reduction of about 4,000 from the level of employment at the end of September last year. Moreover, this reduction will follow similar efforts made since the recession. Between the beginning of 1975 and the end of 1978 the company's Luxembourg workforce was cut by 5,432. But, in contrast to the troubled steel industries of Britain or France, the cuts have been achieved without redundancy or short-time working and it remains the industry's policy to avoid these measures in the future.

To supplement the effects of natural wastage, Arbed, the Luxembourg Government and the Grand Duchy's trade unions worked out a plan in the summer of 1978, designed to prevent any steel workers having to go on the dole. Early retirement was to play a part in reducing the workforce but the most significant and imaginative step was the decision by Arbed to employ part of its workforce in non-steel-making activities such as construction work for the firm or outside customers.

Under the agreement, Arbed also undertook to attract new industry to Luxembourg. Such policies appear to have brought results. Luxembourg is the only member of the European Community that can boast full employment.

The Grand Duchy's ability to cope with unemployment would be taken by the «small is beautiful» lobby as proof that small countries tend to do a better job of managing their economies than large ones.

Peter Norman

Big name banks at centre

Luxembourg's position as a leading international financial centre has proved a great benefit in the uncertain years since the worldwide recession of 1975.

While the steel industry was piling up heavy losses, the banks became the Grand Duchy's principal source of tax revenue. Their total workforce has crept steadily upwards to about 7,000 from just over 5,600 at the end of 1974 when steel entered the period of recession. Today the banks employ 4.6 per cent of Luxembourg's active population and the expansion of the financial centre has stimulated growth in other areas of the economy such as the construction industry.

Last year no fewer than 11 new banks were established in Luxembourg, bringing the total to 108.

Looking at the offices of the «big name» banks that line the Boulevard Royal in the financial heart of Luxembourg city, it is difficult to appreciate what an uphill struggle Luxembourg had to prove its financial respectability.

In the popular mind it is still frequently bracketed together with Liechtenstein as a tax haven, full of letter-box companies and visited by tourists from neighbouring Belgium who are more interested in the Grand Duchy's jealously guarded banking secrecy than its cuisine and scenery.

There certainly are letter-box companies. But the vast majority of the 3,000 to 4,000 that are registered in Luxembourg to take advantage of the country's li-

beral tax laws for holding companies, lead a quiet and legitimate existence.

It is also true that those of Luxembourg's 108 banks that encourage private customers undoubtedly attract clients whose main interest is escaping the predatory grasp of the Belgian taxman.

But in the world of wholesale banking, which is now the basis of Luxembourg's strength as a financial centre, the Grand Duchy is anything but a tax haven. Banks pay more than half their profits to the state in the form of corporation tax and other levies.

There are, therefore, reasons other than taxation rules for Luxembourg's emergence as a leading international financial centre accounting for about 12 per cent of the worldwide Eurocurrency market.

The Luxembourgers themselves point to the Grand Duchy's central position in the European Community, its multilingual heritage and the effective but nonbureaucratic control exercised by the commissariat for the control of the banking industry.

The Government in turn takes a benevolent view of the development of the financial sector. Its policy is to improve the environment in which the banks operate. It decided not to follow the examples set by West Germany and Switzerland, which imposed value-added tax on gold sales at the beginning of the year, and is active in trying to extend the number of double taxation agreements that Luxembourg has with other countries.

Luxembourg's ability since 1929 to provide an attractive domicile for foreign holding companies may have helped psychologically to prepare the ground for its acceptance by large companies and banks as a financial centre. Several Luxembourg banks, notably the Kredietbank Luxembourgeoise and the Banque Internationale à Luxembourg, also played a crucial role in the 1960s in helping to establish the Eurobond market.

But the principal factors behind Luxembourg's lift-off as a financial centre after 1969 came from abroad. The Euromarkets expanded rapidly as the counterpart to the burgeoning United States balance of payments deficit caused by the Vietnam war, while Luxembourg was chosen by the German banking industry as a starting point in its initially hesitant expansion abroad.

In 1965 there were only 20 banks in Luxembourg and three quarters of these were serving the domestic market. Their overall balance sheet total was a mere 47,500m francs.

By the end of 1969 the number of banks had increased to 32 and their balance sheet total to 136,000m francs. Thereafter banking in Luxembourg took off in a big way as more and more foreign banks moved into the city. The banks' balance sheet total passed the 1,000,000m franc mark in 1974, the 2,000,000m franc level towards the end of 1977 and the 3,000,000m franc mark in August last year.

Luxembourg's banks are now thought to have the equivalent of \$110,000m on their books.

One important financial institution that is not included in these statistics published by the Luxem-

bourg Banking Commission is the European Investment Bank, the EEC's long-term financing institution.

Yet this Community institution has done a great deal in establishing Luxembourg as a serious financial centre since it was first set up in 1958. With the EIB, Luxembourg has a triple A borrower on its doorstep. Its prestige in bond markets of West Germany and New-York as well as on the Eurobond market has reflected upon the city where the bank is based.

During the past three years the EIB has greatly expanded the scale of its lending activities both inside and outside the EEC. The bank's overall lending jumped by no less than 40 per cent to £ 2,048m last year. The EIB claims that since 1977 its lending has created 52,000 permanent jobs and safeguarded 23,500 more, has provided temporary employment for 145,000 persons in 1979 and 1980 and has financed investment in energy projects that will replace 38 million tonnes of imported oil a year, the equivalent of 8 per cent of the EEC's oil imports in 1979.

It was the American banks that first expanded rapidly in Luxembourg in the 1970s, but in recent years the Grand Duchy has increasingly assumed the role of a German offshore banking centre. The role of the German banks has undergone a radical change in the 12 years since the Dresdner Bank — mindful of war-time memories — cautiously set up the first German banking subsidiary in the country under the unobstrusive name of Compagnie Luxembourgeoise de Banque.

The German presence in Luxembourg today far outweighs that of the other foreign banks. By the end of 1979 no fewer than 28 German banks had set up in business. The largest of them have a volume of business approaching 15 per cent of that of their parent concerns. Altogether they account for about two thirds of the business done by the Luxembourg banking industry.

The reason for this explosive growth is that Luxembourg has no central bank and therefore no authority to impose minimum reserve requirements on the banks that operate there. This means that the German banks operating on the Euromarkets can lend far more profitability from a subsidiary in Luxembourg than at home where a certain percentage of their liabilities have to be placed in non-interest bearing accounts at the Bundesbank.

P. N.

* *

«The Christian Science Monitor» de Boston a publié le 10 mars 1980 sous le titre «Luxembourg, crossroads of Europe» une série d'articles sur le Grand-Duché. Nous reproduisons ci-après quatre articles de son correspondant Ron Scherer.

The Continent's small country with clout

From the 16th through the 19th centuries the fortress of Luxembourg was the fulcrum of Europe:

To breach its walls meant to control the crossroads of the continent.

Today, Luxembourg is still a small country with a major impact on Europe.

The grand duchy's steel industry is the third largest in Europe; the banking sector is second only to London; its radio and television stations are watched or listened to by more French, Germans, and Belgians than Luxembourgers. And in spite of its small population (350,000) it is one of the seats of the European Community, of which it is a member.

At the same time Luxembourg enjoys Europe's second highest standard of living (trailing only the Swiss), the lowest unemployment rate in Europe, at 0.8 percent, the best labor record in the world with no strikes since World War II, and a reasonable inflation rate of 5.5 percent.

One of the key reasons the country works is because of its ability to use its smallness to its advantage. «There is an old saying», says Joseph Kratochwil, general secretary of one of the nation's largest labor unions, «if you don't know someone walking down the street, it must be a tourist.» Thus, the country's labor, business, and political leaders know each other well. They are used to solving economic problems in a manner that is beneficial to the country — agreements referred to as «tripartite» agreements. Through it, the country has avoided labor strife and unemployment during a period of shrinkage in its steel industry.

Another important factor that affects the country is its memory of the two most recent wars fought in Europe. Both wars devastated Luxembourg, leaving permanent scars on both the land and the population. It's only recently, some Luxembourgers say, that the inhabitants have forgiven the Germans for invading their country. Likewise, the role the United States had in liberating the country has colored the local attitude toward Americans, making the duchy one of the most pro-American countries in the world. Luxembourgers also remember that it was an American company, Du Pont, that first set up a postwar factory to help get the country back on its feet.

In spite of its pro-American attitudes and the fact many of its inhabitants speak English, Luxembourg remains a blend of two cultures: the French and the German. «You could call it a sharing of the two civilizations», explains Prime Minister M. Pierre Werner.

While enjoying the cross fertilization of the two cultures, Luxembourgers have created a problem for themselves: The good life has led to a dramatic decline in the number of Luxembourgers. «Demography is our No. 1 problem», says Paul Helminger, secretary of state for the Ministry of Foreign Affairs. Currently, there are more deaths of Luxembourgers than births. And the birthrate has slipped considerably since 1970.

As a consequence some 22 percent of the population is made up of foreigners. In the early 1970s the influx was mainly of Italian. Today, however, it is Portuguese. These workers, like many all over Eu-

rope, take the jobs in construction or garbage pickup that the Luxembourgers themselves are not interested in. Their children attend public schools and learn Luxembourgesse, the language. However, a major question facing the country, most observers agree, is whether it can absorb a large percentage of foreigners and still maintain its national identity.

Henri Ahlborn, president of the chamber of commerce, maintains that «Luxembourg is so small it can integrate the workers into the country without losing its identity». And the unions, says Mr. Kratochwil, believe the new workers can be integrated well. In fact, many in the union, he notes, are second or third generation Italians who have become a part of the country. Still, this is a problem the country must face.

Another major long-term uncertainty facing the country is where it will obtain its energy supplies. The duchy had originally planned to build its own nuclear power plant on the Moselle River, but canceled those plans when the plant proved unpopular. The French, however, are planning a major nuclear power plant only 10 miles from the site Luxembourg planned to use. There is considerable concern in the duchy over the construction of the plant. Mr. Werner plans a trip shortly to try to negotiate some financial and safety assurances from the French government.

Although the duchy may buy power from the French plant, it becomes dependent on a «foreign source» of energy. And since about \$268 million of the \$321 million trade deficit is due to importing energy, it doesn't solve a basic problem for the duchy.

The small country has studied the possibility of building a coal-powered plant. However, according to Mr. Helminger, this plant probably won't work either because of pollution questions.

Over the short and intermediate terms, the duchy has no major energy problem and Mr. Werner reports that the country plans to «tighten up» its contracts with its suppliers in Belgium and Germany.

For each of the economic pillars that is holding up the Luxembourg economy, there are potential problems.

For example, Luxembourg's steel industry, representing 37 percent of the gross national product (the total output of goods and services), has been pared down to a much smaller and efficient company. But it is still losing money.

If the US enters a recession, the whole European steel industry, which has been exporting steel products to the US, will be affected. Furthermore, since Luxembourg exports most of its steel products to other European countries, the duchy is at the whim of the politics of each of those countries — many of whom may feel forced to move to protectionist activities. The fact that the steel sector's impact on the total Luxembourg economy has been reduced from 50 percent to 37 percent eases the problem somewhat.

Taking up the slack has been the banking sector. However, Mr. Kratochwil of the trade unions notes, «the banks can disappear when they want to.» In

fact, Luxembourg bankers and politicians anticipate some kind of contraction in Luxembourg banking since the whole international banking arena is expected to shrink in the 1980s.

There are political questions relating to future growth of Radio Television Luxembourg and its plans to broadcast television from a satellite. Both France and Germany are concerned about the impact of free commercial television on their populations.

Finally there have been periodic murmurings by the European Community that it should consolidate its own operations. Currently, the EC has three headquarters — in Brussels, Luxembourg, and Strasbourg.

Over the short term, the Luxembourg economy should continue to be strong. Georges Als, the director of the Bureau of Statistics and Economic Studies for the duchy, expects the gross national product to grow 2 percent in 1980, down from 2.5 percent in 1979 and 4.3 percent in 1978. Unemployment will remain basically unchanged at around 0.9 percent — or 1,200 people. He predicts inflation will be 6.5 percent. Mr. Werner, the prime minister, expects inflation to be 5.5 percent and some businessmen, traditionally more pessimistic, forecast a 10 percent rate.

All the structural problems facing the nation's economy are difficulties the Luxembourgers know about. The government, the trade unions, and the management of the steel company, for example, are intent on making the steel industry competitive with the Japanese — the lowest-cost steel producers. Furthermore, there is a genuine effort being made to diversify further the economy. The government, through the Luxembourg Board of Economic Development, is seeking out companies desiring to build light manufacturing facilities near good air transportation and skilled labor pool. In short, there is a definite effort under way to ensure the duchy survives economically into the 21st century.

Banks discover a climate that nurtures financial growth

Luxembourg has been invaded once again. This time the encroachers are the international bankers, and they have been heartily welcomed by the Luxembourgers.

Some 108 banks now have offices in the duchy, making Luxembourg a major banking capital of the world. In terms of Eurocurrency trading and bank assets, Luxembourg ranks only behind London. Foreign banks in London have about \$280 billion on their balance sheets while Luxembourg banks have over \$100 billion. In the case of the Eurocurrencies — foreign currency assets placed on deposit and then lent in Luxembourg — assets have risen by 34 percent per year compared with the average of 25 percent for the rest of Europe.

Not only have the banks brought in money to this tiny nation; they also provide 4,000 jobs, a vital contribution at a time when the domestic steel company is in trouble.

Indeed, the banking industry has become the largest corporate taxpayer in the duchy, providing some 75% of all corporate taxes paid. About 15 percent of the country's budget is met by these revenues.

The bankers have come to Luxembourg for a variety of reasons. Bank Commissioner Pierre Jaans thinks the attractions of the duchy have included its stable political environment, its good legal framework, and its « environment of credible supervision».

They certainly have not come because of lower taxes. Luxembourg is not a tax haven, such as some islands in the Caribbean. Rather, its tax rate over 40 percent puts it behind Switzerland but in front of many other European banking tax rates.

The banks do not come here to tap the local banking market. Only one US bank has tried that — and failed. There are about a dozen Luxembourg banks that meet the needs of the 350,000 residents. This has prompted Mr. Jaans to call the local banking market «possibly overbanked».

One attraction for the bankers has been the relatively easy bank regulatory climate. Constant Franssens, administrative head of Kredietbank and head of the local bankers association, notes, «The regulations have built up slowly and in a very understanding way, not the same as in the United Kingdom».

It's also been relatively easy to start a bank since the initial capital requirements are comparatively low. A bank need start with only \$13 million in capital.

Probably the most important reason the banks have found the climate conducive to their business is the lack of reserve requirements on foreign deposits. The West German banks, which face substantial reserve requirements in their homeland, have found Luxembourg particularly profitable.

Finally, the fact that foreign banks that set up in Luxembourg have been quite profitable has drawn new banks. By now most of the world's larger international banks have facilities here.

However, there are exceptions. The top five British banks have stayed out, perhaps to protect their business in London. Also, Bank of America and Citibank have offices in the duchy, but they are not very large operations. And, Chase Manhattan has closed down its office in the duchy.

Although most bankers here agree that the days of rapid growth are over for the banking sector in Luxembourg, Mr. Franssens believes there are still some banks who will locate in the duchy. The Austrian, Dutch, and Swiss banks, for example, all have thought about opening new offices in Luxembourg. However he admits it is «a mature market».

Locally owned banks like to point out that they themselves have profited from the growth of the international sector. For instance, Edmund Israel, a director of this nation's Banque Internationale, points out that the local banks have made some large loans, such as a recent \$400 million loan (in deutsche-marks) to Denmark, that they may not have won without the large international banking presence in the duchy.

Luxembourg bankers also note that the industry is shielded somewhat from what is expected to be a difficult period ahead for international bankers. This is mainly because two thirds of the loans booked in Luxembourg have been to the industrialized nations, not the less-developed countries. Loans to the poorer countries are expected to slow somewhat in the 1980s.

Almost everyone agrees that international banking got its start in Luxembourg when Dresdner Bank, a West German bank, arrived in the duchy in 1967.

For Dresdner the move marked the first entrance of any German bank into the international banking sector since World War II. Spurring the bank to look outside of its borders, says Volker Burghagen, managing director of Dresdner, was the realization that the German economy was export oriented, and the banks would have to expand internationally as well.

Dresdner picked Luxembourg, states Mr. Burghagen, «because we were looking for a location with the minimum of risk and resistance». There was no language barrier; Luxembourg was inexpensive compared with London; and it would be possible to withdraw easily if the venture did not work out.

But the venture turned out well, and Dresdner's profits acted as a lure for other German banks. At the same time, the West German mark gained in importance, and other banks moved to Luxembourg to deal directly with the Germans.

Earlier, in 1963, US authorities imposed an interest equalization tax that effectively blocked many foreigners from tapping the US markets for funds. West Germany, on the other hand, had tried to slow the inflow of funds. During the 1972 dollar crisis, the Germans actually banned the entrance of any new money into their country. «This pushed Luxembourg forward», recalled Mr. Burghagen, «and the rest of the banks in Germany said, 'We must go there'». Luxembourg then became the second largest center for Eurodollar and Euro-deutsche-mark dealings.

The Luxembourg government has provided «passive support» for the banks. Notes Mr. Burghagen, «They needed the industry because the steel sector was falling off. But they didn't do anything like reduce taxes to attract it». The banks complain that they are at a disadvantage compared with such other Eurocurrency centers as Hong Kong, Singapore, and the Cayman Islands.

In reply, Mr. Jaans comments that everyone would like to be taxed less. Luxembourg's more than 40 percent tax rate is about the same—if not lower—than most of Europe.

Steel industry modernizes while bending with crisis winds

Like a good piece of steel, Luxembourg's privately owned steel company, Arbed, has flexed, but not snapped from the pressures placed on it by the worldwide crisis in the steel industry.

Arbed has had to close older, less-efficient blast furnaces, dramatically shrink the size of its work for-

ce, and go four years without a profit. As a result of these measures, Arbed, Europe's third largest steel-maker, believes it is close to the production costs of the Japanese steel producers, the lowest cost manufacturers of the metal in the world.

The price for reaching this efficiency level, however, has been high. Arbed's workforce has contracted from 28,000 in 1974 to 17,500 today. It's been four years since the company has hired new steelworkers.

Losses have amounted to a total of \$408 million since 1975 and the company has not paid a dividend to its shareholders since then. Annual sales of Arbed have shrunk from about \$1.750 billion in 1974 to \$1.335 billion in 1978. For the total Arbed group—including its Brazilian and Belgian subsidiaries—sales have increased from \$3.5 billion in 1975 to \$4.9 billion in 1978. In its last profitable year, 1974, Arbed had a gain of about \$65 million. Since that time, as part of an agreement with the unions and the government, the company has drastically increased its capital spending, building one of Europe's most modern blast furnaces at Esch, in southern Luxembourg.

Although the company may not report a profit in 1980, «it must make a profit by 1981 and compensate for the losses of the 1970s in 1983 and '84», stated Norbert Von Kunitzki, the financial director of Arbed, in an interview. «We hope in three years time», he adds, «to have a suitable level of profitability in steel provided someone in Europe is to be profitable in steel».

Arbed, in fact, is under some pressure to make money by 1981 because it will begin to lose its ability to carry forward its losses for tax reasons.

«Our big hope is not for big profits but for an extension of the carry forward for losses beyond the normal five years», says the financial director. Since Arbed used to be the largest taxpayer in the duchy, but now pays no corporate taxes, this is a touchy political question. Still, as the largest single employer in the country, Arbed's plight is watched closely by all the politicians.

Both Mr. Werner, the prime minister, and Mr. Helminger, the secretary of state, from opposing political parties, agree that Arbed must survive. If Arbed does not survive, they both state, the duchy is too small to be able to bail out the steel company. «I hope with its present production layout Arbed can survive even in a depressed steel market», states Mr. Helminger.

Joseph Kratochwil, the general secretary of OGB-L, one of the nation's largest unions, believes that once Arbed reduces its employment to 16,500 people, the company «should be as competitive as the Japanese» no matter the status of the steel market.

However, Arbed still has some pruning to do before it reaches that level. Although it has reduced the number of employees producing steel to 17,500 workers, it still has another 2,300 to 3,000 workers on its payroll who are doing projects for the state.

According to Mr. Von Kunitzki, the plan is to re-

duce employment by 1,000 workers per year. This is being done through attrition. Workers are given early retirement at age 57 and the state pays for the early pension.

This whittling of the company's payroll is not without its problems. Since Arbed has not hired any new workers since 1975, a «general gap» is developing. «There will be an entire generation of Luxembourgers who don't know how to make steel», explains Mr. Von Kunitzki.

To remedy this, he would like to add 500 new workers per year while losing 1,500 instead of 1,000. From the union's standpoint, says Mr. Kratochwil, this attempt to put some stability into the Luxembourg labor market is welcome. However, he adds, he would like the company to give some concessions tied to the per-worker tonnage of steel produced in exchange for the loss of certain union benefits.

In an earlier agreement worked out with the state and the union in 1975, the company agreed to increase its capital spending to \$55 million the first year, \$110 million the second year, and \$175 million the third year. Another \$145 million would be spent each year through 1983.

With large losses, Arbed had to borrow this money through 1978. But it financed half of its capital expenditures in 1979 with its own cash flow. In spite of a deterioration in its capital position, the company has retained its triple-A rating.

A major portion of this capital spending has gone into modernizing its blast furnaces. On a trip to Esch-Alzette, on the French border, one can see a huge new blast furnace constructed at a cost of about \$185 million and designed by a subsidiary, Paul Wurth SA, has replaced 12 older furnaces while using the same amount of labor as one of the older furnaces. The furnace also has reduced Arbed's use of heavy fuel oil significantly because of the new technologies it uses.

Such improvements are necessary because Arbed gets its iron ore from the Lorraine region of France where the percentage of iron is a low 30 percent of the mixed ore. By taking out the carbon dioxide, water, and other impurities, Arbed is able to increase the iron content to 40-43 percent of the ore. That is still below the 65 percent iron in Brazilian ore.

However, to keep Frenchmen employed by Arbed, the French government is willing to charge almost no tariff for the transportation of the ore on the French railroad. This ore, combined with coking coal mined in the Saarland of West Germany, is the raw material that makes up the steel.

A completely electronic control panel, equipped with computers, gives the operators of the new blast furnace precise control over the steel production. Although Arbed still does not have a continuous casting operation, it intends to build one which will make its production of steel as efficient as the Japanese.

In spite of its modernization, Arbed remains concerned that an anti-dumping suit brought against it or other European manufacturers will disrupt the market place for steel once more.

«When the world market is strong, the US is not so protectionist», states Mr. Von Kunitzki, «but when the markets are weak, they are protectionist and we lose 2 percent of our sales in a market that already has weak prices.»

Tax structure makes bonds a favored stock-market item

A stockbroker from New York probably would be confused by the Luxembourg Stock Exchange. There are no brokers running about shouting orders; everyone is seated, and trading is presided over by one person. Furthermore, almost all of the traders are bankers, buying and selling for their clients or their own investment portfolios. Trading is calm.

Under the relative serenity there is vitality. The Luxembourg Stock Exchange, known here as the Bourse de Luxembourg, has been growing in importance and activity since its founding in 1929. It now has become one of the few international stock and bond exchanges.

Stocks and bonds of US, European, Latin American, Canadian, Japanese, African, and Australian companies and countries are listed on the exchange.

Most of the listings are Eurobonds. These are bonds listed in foreign denominations but held by investors of many different nationalities. Of the 1,492 listings on the exchange, 1,323 are bonds and only 169 are stocks. Of the exchange's 24-page price list, 17 are devoted to bonds and only 7 to stocks. Of the 169 stocks listed, 72 are headquartered in Luxembourg, including Arbed, the steel company. Almost one-third of the Luxembourg firms are holding companies with a financial interest in many different companies.

A major proportion of the bonds are international bonds of governmental agencies. For example, the Yugoslav government has its bonds listed on the Luxembourg Stock Exchange as does the central bank of Poland, Bank Handlowy Warszawie, and the communist governments of Romania and Hungary.

For tax reasons American companies went to Europe for financing in the 1960s. Since then, with the decline of the dollar, the number of American companies borrowing abroad has slowed. Thus, the number of new US listings on the exchange here has declined over the last few years. Still, there are some US companies such as Intel, the troubled computer-maker, American Motors, Beatrice Foods, General Mills, Teledyne, and Transamerica that have their bonds listed on the Luxembourg Stock Exchange.

The exchange also has some rather unusual issues listed. For example, Club Méditerranée has a «floating rate» note, which pays an interest rate that varies according to the occupancy rate of a resort in Haiti. The money from the borrowing has been used to finance the resort.

The exchange also lists the bonds of the Luxembourg government. Although the duchy has shown a surplus in its budget over the past several years, the insurance companies and savings companies needed

a vehicle to invest their funds. Thus, the duchy, in a controversial move, issued the bonds so the insurance companies and banks would have some place to invest their money.

The exchange also lists bonds denominated in Japanese yen, Dutch florins, French francs, West German marks, Canadian dollars, Swiss francs, Australian dollars, Hong Kong dollars, Kuwaiti dinars, and Saudi Arabian rials.

Commission rates are set by the exchange, the same as they used to be on the New York Stock Exchange. To buy a bond costs half a percent and to buy a stock costs 8 percent. The Luxembourg Stock Exchange gets 15 percent of the commission to help it meet expenses.

The Luxembourg Stock Exchange has been com-

puterizing its trading and promoting a system, known as Cedel, which expedites the transfer of securities without paper work.

Cedel is in direct competition with Euro-Clear, a company begun in 1968 by Morgan Guaranty Trust to do the same thing. Morgan is no longer involved with the company since the big banks wanted to remove any suspicion of conflict of interest. Cedel, established in 1971, now has \$23 billion in securities listed in its computers, with \$20 billion worth physically deposited in Luxembourg. Likewise, the stock exchange has been active in promoting Eurex, a computer-assisted trading system for Eurobonds, which is used widely by the banks.

Among US brokerage firms, Merill Lynch and E.F. Hutton are members of the exchange.

Nouvelles diverses

Visites à Luxembourg

Le 9 janvier 1980, Sir Ian Gilmour, Lord Privy Seal, Secrétaire d'Etat au Foreign Office, a effectué une visite à Luxembourg dans le cadre d'une tournée des capitales européennes. Il a eu des entretiens avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, en présence de Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances et de Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat aux Finances, ainsi qu'avec Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, en présence de Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères. Les entretiens ont porté essentiellement sur la contribution britannique au budget des Communautés.

Le 19 janvier, Monsieur Milorad Pesic, vice-ministre des Affaires Etrangères de la République fédérative de Yougoslavie a eu à Luxembourg un entretien avec Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, suivi d'une réunion de travail.

Le 11 février, Monsieur Charles-Ferdinand Nothomb, Président de la Chambre des Représentants de Belgique, a fait une visite officielle à Luxembourg. A cette occasion il a eu des entretiens avec Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat et Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

Le 20 février, le Général Hermann F. Zeiner-Gundersen, Président du Comité Militaire de l'OTAN, a fait une visite protocolaire à Luxembourg à l'occasion de la cessation de ses fonctions au sein de l'Alliance Atlantique. Le Général Zeiner-Gundersen a eu à cette occasion des entrevues avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Mon-

sieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique et Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères. Le 4 mars, le Général Zeiner-Gundersen a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais de Luxembourg.

Les 26 et 27 février, Monsieur Louis Alexandrenne, Ministre du Plan et de la Coopération de la République du Sénégal, a eu à Luxembourg des entretiens avec les représentants du Gouvernement et les milieux industriels. A cette occasion les grandes lignes de la future coopération entre le Sénégal et le Luxembourg ont été arrêtées.

Le 22 mars, Monsieur Jean François-Poncet, Ministre français des Affaires Etrangères, a eu à Luxembourg des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères au cours d'une réunion de travail se situant dans le cadre normal des relations franco-luxembourgeoises.

Visites à l'étranger

Le 8 janvier 1980, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, s'est rendu à Paris où il a eu des entretiens avec Monsieur Jean François-Poncet, Ministre français des Affaires Etrangères. Les entretiens ont porté notamment sur la question du siège du Parlement européen.

Le 15 janvier, une délégation officielle conduite par Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports, et Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et à l'Economie Nationale, a rencontré à Reykjavik une délégation de l'Islande, présidée par Monsieur Hördur Helgason, Secrétaire général permanent du Ministère des Affaires Etran-

gères. Les représentants des Ministères des Affaires Etrangères, des Ministères du Transport et des Communications, des autorités de l'aviation civile et des compagnies aériennes nationales des deux pays ont participé aux discussions qui portaient sur des problèmes communs concernant l'aviation civile.

Du 18 au 21 janvier, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a séjourné en Egypte. Il a été accueilli à son arrivée par Monsieur Kikri Makram Ebeid, secrétaire général du parti national démocrate. Au cours de son séjour, Monsieur Thorn a eu des entretiens avec Monsieur Sadate, Président de la République Arabe d'Egypte, Monsieur Mustapha Khalil, Premier Ministre égyptien et Monsieur Boutros Ghali, Ministre des Affaires Etrangères.

A l'invitation de Lord Carrington, Secrétaire d'Etat au Foreign Office, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, s'est rendu le 25 février à Londres pour passer notamment en revue les questions qui se poseront à la Communauté européenne quand le Luxembourg assurera la présidence au cours de la deuxième moitié de l'année.

Les 7 et 8 mars, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a assisté à Kuala Lumpur à la deuxième session ministérielle CEE-ASEAN au cours de laquelle il a été procédé d'une part à la signature de l'Accord de coopération CEE-ASEAN et d'autre part à l'approbation d'une déclaration conjointe. Mettant à profit le déplacement en Malaisie, Monsieur Thorn a fait une escale à Koweït où il a eu des entretiens avec le Cheik Saad al-Abdullah, Premier Ministre, et Monsieur Abdul Aziz Hussein, Ministre par interim des Affaires Etrangères de l'Etat de Koweït. En conclusion de la visite il a été convenu de ce qui suit: Dans le but de resserrer les liens d'amitié et de coopération qui existent entre l'Etat de Koweït et le Grand-Duché de Luxembourg, les gouvernements des deux pays se sont mis d'accord pour établir des relations diplomatiques au niveau d'ambassade.

Du 24 au 29 mars, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a effectué une visite aux Etats-Unis. Au cours de son séjour il a eu notamment des entretiens avec Monsieur Kurt Waldheim, Secrétaire général de l'ONU, Monsieur McNamara, Président de la Banque Mondiale, Monsieur Cyrus Vance, Secrétaire d'Etat au State Department ainsi qu'avec d'autres membres du gouvernement des Etats-Unis. En marge des entretiens politiques, Monsieur Gaston Thorn a été l'invité du Conseil des Relations Internationales devant lequel il a traité le sujet: «La coopération politique à l'intérieur de la CEE, ses mécanismes et ses répercussions sur les relations entre les Etats-Unis et l'Europe».

Le 26 mars, Monsieur Fernand Boden, Ministre du Tourisme, a rendu visite à Monsieur Werner Klumpp, Ministre du Tourisme de la Sarre, à Sarrebruck. Leurs entretiens ont porté notamment sur les activités touristiques dans les régions frontalières respectives.

Le 13 février, Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, a fait une visite au Centre Régional d'Instruction de la Police Nationale à Reims, à l'occasion du détachement des stagiaires féminins de la police luxembourgeoise audit centre.

Relations internationales

Le 24 janvier, le gouvernement a publié la déclaration suivante concernant l'arrestation d'Andreï Sakharov:

Le gouvernement luxembourgeois a appris avec consternation la nouvelle de l'arrestation et de la déportation dans des conditions particulièrement honteuses d'Andreï Sakharov et de sa famille. Il condamne vigoureusement cette nouvelle violation flagrante des droits les plus élémentaires de l'Homme sur la personne d'un éminent savant soviétique qui n'a fait qu'exercer avec courage et détermination les droits que lui garantit formellement la constitution soviétique et que confirmait solennellement l'Acte Final de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe d'Helsinki. Il déplore vivement ce nouveau coup porté aux principes qui devaient permettre l'éclosion de la détente.

A l'issue du Conseil de gouvernement du 25 janvier 1980 la déclaration suivante concernant la situation internationale ainsi que la question d'un boycott éventuel des Jeux Olympiques a été publiée:

Le Gouvernement a eu un échange de vues sur la situation internationale préoccupante. Il rappelle ses déclarations par lesquelles il a protesté contre l'intervention soviétique en Afghanistan et l'arrestation de l'académicien soviétique Andreï Sakharov, prix Nobel de la Paix. Le Gouvernement a également évoqué la question d'un boycott éventuel des Jeux Olympiques de Moscou. Il a souligné qu'il appartient au Comité Olympique Luxembourgeois de décider librement de sa participation aux Jeux Olympiques. Il réaffirme également son attachement aux idéaux qui sont à la base de l'idée olympique et qui impliquent que le sport ne soit pas mêlé à la politique. Force lui est cependant de constater que le respect de ces idéaux n'est que très imparfaitement assuré et que les Jeux Olympiques de Moscou risquent de se dérouler dans un climat de violation flagrante des règles élémentaires des relations internationales et des droits fondamentaux de l'Homme de la part du pays organisateur. Les décisions qui devraient être prises concernant la participation ou la non-participation aux Jeux Olympiques seront nécessairement interprétées dans ce contexte. Le Gouvernement pour sa part a décidé de n'envoyer aucun représentant gouvernemental aux Jeux Olympiques dans l'état actuel des choses.

Le 24 mars, le Ministère des Affaires Etrangères a publié le communiqué suivant:

Dans le but de resserrer les liens d'amitié qui existent si heureusement entre l'Etat de Bahrein et le Grand-Duché de Luxembourg les deux Gouvernements se sont mis d'accord pour établir des relations diplomatiques au niveau d'Ambassades. En vertu du traité sur la représentation diplomatique conclu entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, le Luxembourg sera représenté au Bahrein par l'Ambassadeur des Pays-Bas.

Divers

Le 3 janvier ont eu lieu à Luxembourg les obsèques de Monsieur Paul Wilwertz, ancien ministre, bourgmestre honoraire de la capitale, décédé le 28 décembre 1979 à l'âge de 74 ans. Au cours de sa longue carrière administrative et politique Monsieur Wilwertz occupa notamment les fonctions suivantes: Commissaire général puis Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques de 1954 à 1957 et Ministre des Affaires Economiques de 1958 à 1959; bourgmestre de la Ville de Luxembourg de 1964 à 1969; membre de la Chambre des Députés et membre du Conseil d'Etat à différentes reprises.

Le 16 janvier 1980 ont été signés à Luxembourg les conventions, contrats et documents y afférents pour un prêt CECA consenti d'une part à l'ARBED, s'élevant à 500 millions de francs, et d'autre part à la MMR-A, s'élevant à 202 millions de francs, sous la garantie de l'Etat luxembourgeois. Les prêts ont été signés par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie, et Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, ainsi que par Monsieur Antonino Nicoletti, Directeur général «Crédit et Investissements» CECA/EURATOM, Monsieur Ottokar Hahn, Chef de la Division des Prêts de la CECA, Monsieur Pierre Guill, Président de la Caisse d'Epargne de l'Etat, Monsieur Emmanuel Tesch, Président de l'ARBED, Monsieur Paul Metz, Directeur général de l'ARBED, Monsieur Claude Pescatore, Président

de la MMR-A à Rodange et Monsieur Jean-Baptiste Gillardin, Directeur de la MMR-A.

Par arrêté grand-ducal du 21 janvier 1980 a été approuvée la délégation de compétence à Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat pour les affaires suivantes relevant du Ministère des Finances: Service des assurances privées – Fonds commun de garantie automobile. Législation fiscale et administrations fiscales – Contributions directes et accises – Enregistrement et domaines – Cadastre – Douanes.

Le 10 mars a eu lieu au cours d'une cérémonie à la caserne de Diekirch en présence de Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, la remise du Commandement de l'Armée du Colonel Jean Betz à son successeur, le Colonel François Welfring.

A la suite de la nomination de Monsieur Jean Spautz aux fonctions de ministre entraînant sa démission comme député ainsi que comme membre du Parlement européen, il y a eu les changements suivants dans la composition de ces deux assemblées: la Chambre des Députés a élu Monsieur Nicolas Mosar vice-président de la Chambre en remplacement de Monsieur Spautz; Monsieur Henri Koch, premier suppléant sur la liste du Parti Chrétien-Social dans la circonscription Sud a été appelé à continuer le mandat de député de Monsieur Spautz; Monsieur Koch a prêté serment le 6 mars; à la suite de la renonciation au mandat de membre du Parlement Européen de Monsieur Nicolas Mosar, premier suppléant, en raison de ses obligations de président du groupe parlementaire du PCS, Madame Marcelle Lentz a été appelée à occuper le siège vacant au Parlement Européen. Madame Viviane Reding a été élue membre du Bureau de la Chambre des Députés en tant que secrétaire en remplacement de Madame Lentz.

La somme de bilan des établissements bancaires et d'épargne du Grand-Duché s'est élevée au 31 mars 1980 à 3.614 milliards de francs ce qui représente par rapport au 31. 12. 1979 une augmentation de 11,1%. Le nombre des établissements bancaires et d'épargne pris en considération s'éleva à 108.

Chambre des Députés

Mois de janvier 1980

15 janvier: 24^e séance publique. – Hommage à la mémoire de Monsieur Paul Wilwertz. – Communications. – Questions au Gouvernement. – Projet de loi portant approbation de la Convention n° 130 concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie, adoptée à Genève, le 25 juin 1969, par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, à sa cinquante-troisième session (n° 2285).

Rapport de la Commission des Affaires sociales. Lecture et vote de l'article unique. Adoption du projet de loi par vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. – Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne au sujet de diverses questions de sécurité sociale, signé à Luxem-

bourg, le 20 juillet 1978 (n° 2286). Rapport de la Commission des Affaires sociales. Lecture et vote de l'article unique. Adoption du projet de loi par vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Protocole spécial conclu dans le cadre de l'Accord complémentaire n° 2 à la Convention générale du 12 novembre 1949 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Française sur la sécurité sociale. Régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs frontaliers, signé à Paris, le 8 septembre 1970 (n° 2289). Rapport de la Commission des Affaires sociales. Lecture et vote de l'article unique. Adoption du projet de loi par vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aliénation, par vente de gré à gré, de parcelles domaniales situées à Warken (n° 2352). Projet de loi autorisant l'aliénation, par vente de gré à gré, de deux parcelles de terrains dépendant du domaine curial d'Ettelbruck (n° 2353). Rapport de la Commission pour la Vente des Domaines de l'Etat. Lecture et vote sur les deux textes. Adoption des projets de loi par vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Naturalisations. — Dépôt d'une résolution.

16 janvier: 25^e séance publique. — Communications. — Dépôt de trois projets de loi. — Projet de loi habilitant le Gouvernement à réglementer la procédure civile et commerciale (n° 2075). (Seconde lecture). (Rapport de la Commission juridique). Discussion. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi sur l'organisation judiciaire (2^e partie). (n° 2103). b) Projet de loi relatif à la perception des droits d'enregistrement sur les actes judiciaires (n° 2303). (Rapport de la Commission juridique. Discussion générale).

17 janvier: 26^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Eloge à l'occasion du centième anniversaire de M. Théodore Noesen, ancien député. — Communications. — a) Projet de loi sur l'organisation judiciaire (n° 2103). b) Projet de loi relatif à la perception des droits d'enregistrement sur les actes judiciaires (n° 2303). Discussion générale. — Résolution sur l'invasion de l'Afghanistan par des troupes soviétiques. Discussion générale et vote.

22 janvier: 27^e séance publique. — Dépôt de quatre projets de loi. — Questions à l'ordre du jour. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi portant réorganisation du service d'économie rurale (n° 2280). Rapport de la Commission de la Fonction publique. Discussion générale. Lecture des articles. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification du statut du personnel de l'Office national du remembrement (n° 2292). Rapport de la Commission de la Fonction Publique. Discussion générale. Lecture des articles. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant la loi du 10 mars 1969 portant institution

d'une inspection générale des finances (n° 2247). Rapport de la Commission de la Fonction Publique. Discussion générale.

23 janvier: 28^e séance publique. — Interpellation de M. Gremling sur l'opposition à la construction de la centrale nucléaire de Cattenom. — a) Projet de loi 2103 sur l'organisation judiciaire. b) Projet de loi 2303 relatif à la perception des droits d'enregistrement sur les actes judiciaires. Réponse du Ministre de la Justice. Lecture du texte des projets de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

24 janvier: 29^e séance publique. — Communication. — Projet de loi modifiant la loi du 10 mars 1969 portant institution d'une inspection générale des finances (n° 2247). Rapport de la Commission de la Fonction publique. Discussion générale. Lecture des articles. Adoption du projet de loi par vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 293 alinéas 7 à 9 du code des assurances sociales (n° 2321). Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale. Lecture des articles. Adoption du projet de loi par vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification de la loi du 21 juin 1973 portant organisation de l'administration du cadastre et de la topographie (n° 2357). Rapport de la Commission de la Fonction publique. Discussion générale. Lecture des articles. Adoption du projet de loi par vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 29 juillet 1930 concernant l'étatisation de la Police (n° 2320). Rapport de la Commission de la Force publique. Discussion générale.

29 janvier: 30^e séance publique. — Hommage à la mémoire de M. Théodore Noesen. — Dépôt d'un projet de loi. — 75^e anniversaire de l'honorable M. J.-P. Urwald. — Questions au Gouvernement. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi modifiant l'article 1^{er} modifié de la loi du 22 juin 1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que des modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (n° 2362). Rapport de la Commission de la Fonction publique. Discussion générale.

30 janvier: 31^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi 2362 modifiant l'article 1^{er} modifié de la loi du 22 juin 1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que des modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. — Projet de loi 2320 portant modification de la loi modifiée du 29 juillet 1930 concernant l'étatisation de la Police.

Mois de février

5 février: 32^e séance publique. — Questions au Gouvernement. — Communications. — Projet de loi 2334 portant abaissement de l'âge requis pour la pension de vieillesse anticipée dans le régime de pension des ouvriers. Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. Motion.

6 février: 33^e séance publique. — Projet de loi 2360 portant modification de l'article 1^{er} de la loi modifiée du 11 juillet 1978 autorisant le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un troisième programme quinquennal d'équipement sportif communal et intercommunal. Rapport de la Commission de l'Éducation physique. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi 2296 portant approbation de l'Avenant, signé à Londres, le 18 juillet 1978, à la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, signée à Londres, le 24 mai 1967. b) Projet de loi 2323 portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérative du Brésil tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune et du protocole y relatif, signés à Luxembourg, le 8 novembre 1978. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture des textes des projets de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2346 portant approbation du Protocole de 1979 portant cinquième prorogation de la Convention sur le commerce du blé de 1971 et du Protocole de 1979 portant cinquième prorogation de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1971, ouverts à la signature à Washington, le 25 avril 1979. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale.

7 février: 34^e séance publique. — Interpellation de M. Brebsom au sujet de la planification hospitalière en général et du choix d'un lieu unique pour l'installation d'un centre de radiothérapie en particulier.

12 février: 35^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Questions au Gouvernement. — Interpellation de M. Brebsom au sujet de la planification hospitalière en général et du choix d'un lieu unique pour l'installation d'un centre de radiothérapie en particulier (Motion 4 amendée). — Projet de loi 2346 portant approbation du Protocole de 1979 portant cinquième prorogation de la Convention sur le commerce du blé de 1971 et du Protocole de 1979 portant cinquième prorogation de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1971, ouverts à la signature à Washington, le 25 avril 1979. Discussion générale.

rale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2367 portant modification de la loi modifiée du 29 avril 1964 concernant les prestations familiales. Rapport de la Commission de la Santé, des Dommages de Guerre et de la Famille. Discussion générale.

13 février: 36^e séance publique. — Projet de loi 2367 portant modification de la loi modifiée du 29 avril 1964 concernant les prestations familiales. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

14 février: 37^e séance publique. — Communications. — Projet de loi 2367 portant modification de la loi modifiée du 29 avril 1964 concernant les prestations familiales (Motions). — Projet de loi 2368 ayant pour objet de modifier la loi du 13 juin 1975 portant création d'une allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions. Rapport de la Commission de la Santé publique, des Dommages de Guerre et de la Famille. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

27 février: 38^e séance publique. — Hommage rendu à la mémoire de M. Jean Wolter, Ministre de l'Intérieur, Ministre de la Famille, du Logement social et de la Solidarité Sociale. — Dépôt d'un projet de loi. — Communications. — Questions à l'ordre du jour. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi 2359 1) prorogeant et adaptant la loi du 24 décembre 1977 autorisant le Gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi; 2) prorogeant et adaptant la loi du 27 juillet 1978 portant diverses mesures en faveur de l'emploi des jeunes; 3) prorogeant la loi du 24 janvier 1979 complétant l'article 2 de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds de chômage; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet et complétant l'article 115 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale.

28 février: 39^e séance publique. — Communication. — Projet de loi 2359 1) prorogeant et adaptant la loi du 24 décembre 1977 autorisant le Gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi; 2) prorogeant la loi du 24 janvier 1979 complétant l'article 2 de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds de chômage; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet et complétant l'article 115 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Mois de mars

4 mars: 40^e séance publique. — Communications. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Questions au Gouvernement. — Liste de 3 candidats pour un poste vacant de conseiller suppléant à la Chambre des Comptes. — Projet de loi 2359 1) prorogeant et adaptant la loi du 24 décembre 1977 autorisant le Gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi; 2) prorogeant et adaptant la loi du 27 juillet 1978 portant diverses mesures en faveur de l'emploi des jeunes; 3) prorogeant la loi du 24 janvier 1979 complétant l'article 2 de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds de chômage; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet et complétant l'article 115 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. Motions. — Projet de loi 2358 portant approbation des Actes relatifs à l'adhésion de la République Hellénique aux Communautés Européennes, signés à Athènes, le 28 mai 1979. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale.

5 mars: 41^e séance publique. — Communication. — Motion d'ordre. — Projet de loi 2358 portant approbation des Actes relatifs à l'adhésion de la République Hellénique aux Communautés Européennes, signés à Athènes, le 28 mai 1979. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2348 portant approbation de la Deuxième Convention complémentaire à la Convention du 21 décembre 1971 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Autriche sur la sécurité sociale, signée à Vienne, le 9 octobre 1978. Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2341 portant approbation du Deuxième Protocole, signé à Lisbonne, le 19 septembre 1978, modifiant l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République portugaise relatif à l'emploi des travailleurs portugais au Luxembourg, signé à Lisbonne, le 20 mai 1970. Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale.

6 mars: 42^e séance publique. — Assermentation de M. Henri Koch. — Désignation d'un nouveau Vice-Président de la Chambre et d'un nouveau Secrétaire du Bureau. — Communications. — Question urgente posée au Gouvernement. — Projet de loi 2341 portant approbation du Deuxième Protocole, signé à Lisbonne, le 19 septembre 1978, modifiant l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République portugaise relatif à l'emploi des travailleurs portugais au Luxembourg, signé à Lisbonne, le 20 mai 1970. Réponse du Gouvernement. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. Motion. — Projet de

loi 2362 modifiant l'article 1^{er} modifié de la loi du 22 juin 1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que des modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. Motions. — a) Projet de loi 2376 autorisant l'aliénation, par vente de gré à gré, d'une parcelle domaniale située à Vianden. b) Projet de loi 2377 autorisant l'aliénation, par vente de gré à gré, d'une parcelle domaniale située à Laroche. c) Projet de loi 2378 autorisant l'aliénation, par voie d'adjudication publique, d'immeubles domaniaux situés à Untereisenbach et Stadtbredimus. Rapport de la Commission pour la Vente des Domaines de l'Etat. Discussion générale. Lecture du texte des projets de loi. Vote par appel nominal sur les 3 projets de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2304 portant approbation de l'Accord européen sur la limitation de l'emploi de certains détergents dans les produits de lavage et de nettoyage, signé à Strasbourg, le 16 septembre 1968. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. — a) Projet de loi 2345 portant approbation de la Convention internationale sur la sécurité des conteneurs (CSC), conclue à Genève, le 2 décembre 1972. b) Projet de loi 2354 portant approbation du Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR), en date, à Genève, du 5 juillet 1978. Rapport de la Commission des Transports et de l'Energie. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi 2345. Lecture du texte du projet de loi 2354. — Projet de loi 2304 portant approbation de l'Accord européen sur la limitation de l'emploi de certains détergents dans les produits de lavage et de nettoyage, signé à Strasbourg, le 16 septembre 1968. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi 2354 portant approbation du Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR), en date, à Genève, du 5 juillet 1978. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — b) Projet de loi 2345 portant approbation de la Convention internationale sur la sécurité des conteneurs (CSC), conclue à Genève, le 2 décembre 1972. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

11 mars: 43^e séance publique. — Question à l'ordre du jour. — Hommage à la mémoire de M. Jean Peusch, ancien député. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi 2312 réglant l'activité, en prestations de service, au Grand-Duché de Luxembourg, des avocats habilités à exercer leurs activités dans un autre Etat membre des Communautés Européennes. Rapport de la Commission juridique. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2338 portant modification de l'article 491 du Code pénal. 1^{re} lecture. Rapport de la

Commission juridique. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi.

12 mars: 44^e séance publique. — Communications. — Projet de loi 2335 portant approbation de l'Accord aérien entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de Malaysia, signé à Kuala Lumpur, le 19 janvier 1979. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. — a) Projet de loi 2364 portant approbation du Protocole additionnel à la Convention européenne sur la protection des animaux en transport international, signé à Strasbourg, le 10 mai 1979. b) Projet de loi 2365 portant approbation de la Convention européenne sur la protection des animaux d'abattage, signée à Strasbourg, le 10 mai 1979. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte des projets de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. Motions. — Projet de loi 2335 portant approbation de l'Accord aérien entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de Malaysia, signé à Kuala Lumpur, le 19 janvier 1979. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2380 portant habilitation pour le Grand-Duc de réglementer certaines matières. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Naturalisations.

25 mars: 45^e séance publique. — Questions à l'ordre du jour. — Dépôt de plusieurs projets de loi. —

Institution d'une Commission spéciale. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi 2333 portant modification des articles 3 et 21 de la loi du 18 mai 1979 portant réforme des délégations du personnel. Rapport de la Commission des Affaires sociales.

26 mars: 46^e séance publique. — Communications. — Projet de loi 2333 portant modification des articles 3 et 21 de la loi du 18 mai 1979 portant réforme des délégations du personnel. Discussion générale. Second vote constitutionnel. — Projet de loi 2347 portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves, signée à Luxembourg, le 2 mars 1978. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi.

27 mars: 47^e séance publique. — Question urgente. — Déclaration sur l'état de la nation. — Projet de loi 2347 portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves, signée à Luxembourg, le 2 mars 1978. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Institution d'une commission d'enquête parlementaire. — Projet de loi 2315 portant approbation du Troisième Protocole modifiant la Convention Benelux portant unification des droits d'accises, fait à Bruxelles, le 22 septembre 1978. Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.



Imprimerie Linden, Luxembourg-Gasperich